
République Islamique de Mauritanie

Autorité de Régulation

Rapport annuel 2018

Sommaire

Message du Président

Chapitre 1. Présentation de l'ARE

1. Organisation de l'ARE
2. Administration et finances

Chapitre 2. Secteur des communications électroniques

1. Observatoire des marchés
2. Suivi des obligations des opérateurs
3. Interconnexion
4. Trafic international entrant
5. Tarification et protection des consommateurs
6. Ressources rares
7. Homologation
8. Bilan des autorisations générales
9. Accès Universel
10. Gestion des noms de domaines

Chapitre 3. Secteur des postes

1. Observatoire du marché postal
2. Les agréments
3. Classification socio-professionnelle
4. Emploi
5. Couverture territoriale

Chapitre 4. Secteur de l'électricité

1. Aperçu général
2. Rappel du cadre légal et institutionnel de l'électricité
3. Délégation du service publique d'électricité
4. Activités
5. Consultations et réunions du CNR relatives à la DSPE

Chapitre 5. Secteur de l'eau

1. Préambule
2. Délégation du Service Public de l'eau potable
3. Bilan global des DSP
4. Analyse des indicateurs de performance
5. Résultat financier
6. Contrôle et suivi des DSP

Annexes

- Annexe 1 : Avis, communiqués et décisions
- Annexe 2 : Etats financiers de l'exercice 2018
- Annexe 3 : Bilan de la DSPE par localité

Message du Président



La loi 2001-18 du 25 janvier 2001, portant sur l’Autorité de Régulation (ARE), prévoit notamment en son article 13 que celle-ci élabore et rend public un rapport annuel, rendant compte de son activité et présentant l’état des secteurs régulés, dont j’ai ici l’honneur de vous présenter l’édition 2018.

Au niveau des communications électroniques, les obligations des opérateurs ont fait l’objet d’un suivi régulier, de même que la protection des consommateurs, la gestion des ressources rares, ou encore la lutte contre la fraude. Ainsi, plusieurs missions de contrôle de la qualité des services offerts ont sillonné le Pays et couvert l’essentiel de nos villes, localités et axes routiers, révélant, malheureusement, des manquements par rapport aux engagements des opérateurs tels que prescrits dans leurs cahiers des charges. Une situation face à laquelle le Conseil National de Régulation a réagi, conformément aux textes, en faisant appel à deux reprises, en juillet et en décembre, aux sanctions pécuniaires pour un montant global s’élevant à plus de 100.000.000 N-UM.

En matière de protection des consommateurs, les services de l’ARE ont assuré le traitement des plaintes de ces derniers, informé et appuyé les associations concernées, tout en menant de manière assidue le contrôle des tarifs affichés, de ceux appliqués ainsi que des multiples offres promotionnelles.

Les ressources spectrales ont fait l’objet, elles aussi, en plus du contrôle continu habituel, de plusieurs missions ponctuelles en vue d’inspecter les installations radioélectriques déployées sur le territoire national. Ainsi, les 550 installations non autorisées, sur les 4975 recensées, ont depuis lors entamé leur procédure de régularisation. Les éventuels risques de santé de nos populations liés à l’exposition aux champs électromagnétiques sont loins d’être négligés ; l’ARE, dotée d’un nouvel appareil de mesure aux performances étendues, a mené une campagne couvrant l’ensemble des capitales régionales, et a pu constater la faiblesse des niveaux de ces champs par rapport aux limites fixées par les normes internationales en vigueur.

La lutte contre la fraude dans le secteur a permis d’identifier et de localiser 3 centres de détournement du trafic international entrant, dont les équipements ont été saisis et les responsables transférés aux autorités judiciaires compétentes.

Quant à l’état du secteur, il y’a lieu de noter la formidable diffusion des services de communications électroniques avec un taux de pénétration de la téléphonie située à 119%, dont 117% pour le mobile dépassant la moyenne mondiale qui se situe actuellement à 107%. Pour l’Internet mobile, ce taux est de 57% aujourd’hui et demeure en forte croissance. Le chiffre d’affaires, en croissance modérée, est de 9,4 milliards d’ouguiya. L’investissement, avoisinant les 2 milliards, a connu une croissance de 18% entre 2017 et 2018.

Pour ce qui est du secteur postal, il voit son chiffre d'affaires et son trafic croître de 15% malgré la forte substituabilité entre le principal de son offre et les services fournis de manière informelle par le secteur du transport.

Dans le domaine de la délégation du service public de l'électricité, mise en œuvre dans 22 sites répartis entre 6 délégataires, 4 nouvelles licences ont été accordées, avec une amélioration notable des cahiers des charges consistant à y introduire les comptes d'exploitation. En plus de leur activité quotidienne de régulation, les services compétents de l'ARE ont effectué 7 missions de contrôle et de supervision sur site. En termes d'indicateurs, notons en particulier que la puissance électrique installée croît de 17%, l'énergie produite de 9% et le rapport des subventions aux charges reste stable.

Au niveau de la délégation du service public de l'eau, qui concerne 81 sites répartis dans 5 wilayas du Pays et 12 contrats de délégation, les équipes de l'ARE ont effectué plusieurs missions de contrôle et de suivi visant à s'assurer du respect des cahiers des charges régissant la fourniture de ce service public plus que vital. Une expérience qui semble davantage mature au vu, d'une part, d'une plus grande professionnalisation constatée des délégataires et, d'autre part, de l'amélioration constante de son équilibre financier. En effet, le résultat net de la délégation, positif depuis 2014, a presque doublé entre 2017 et 2018.

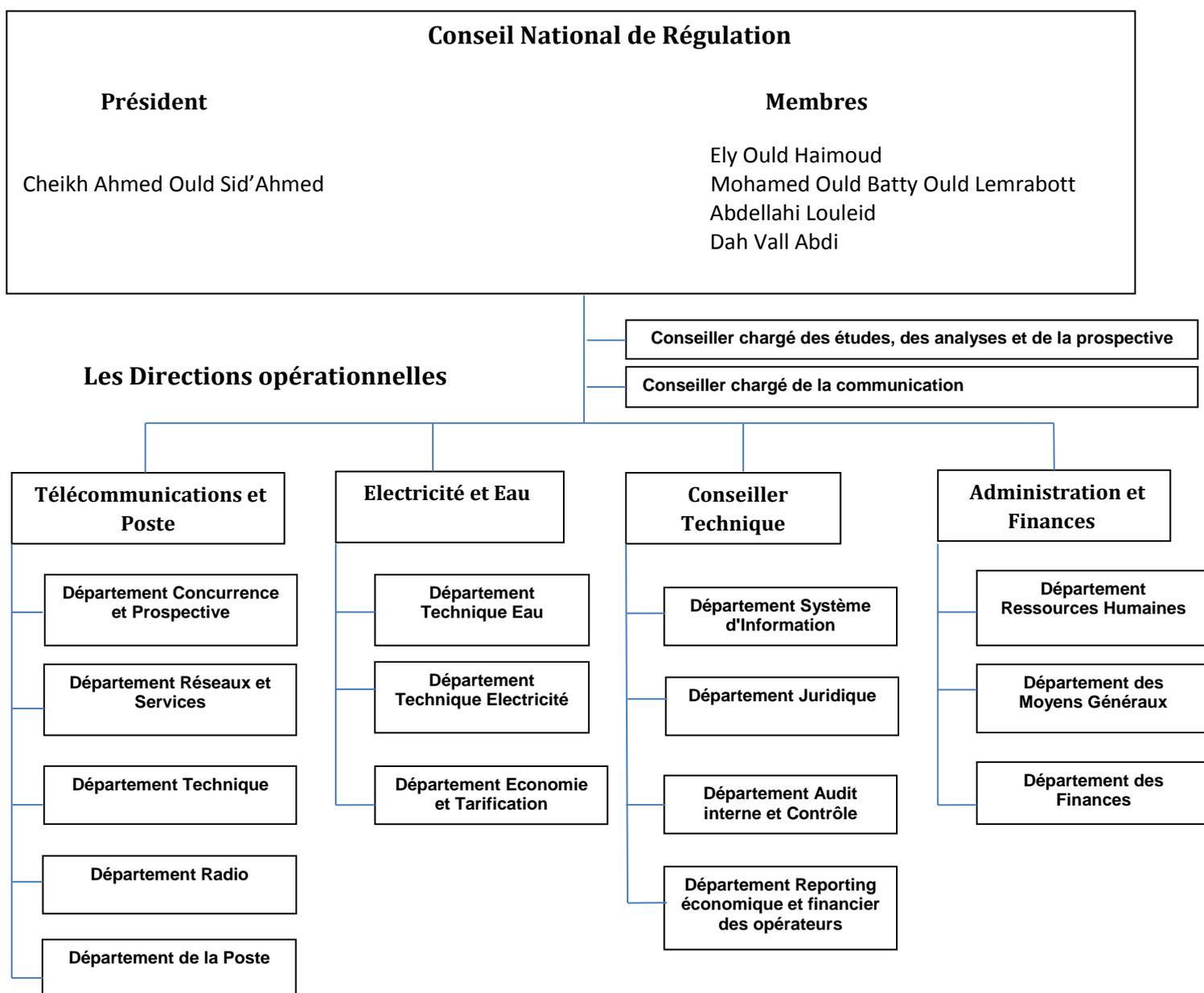
Malgré ces avancées remarquables, l'ARE demeure consciente des nombreux défis que pose généralement la régulation des services en réseaux, et ne ménagera aucun effort pour les relever au plus grand bénéfice de nos populations.

Cheikh Ahmed Ould Sid'Ahmed

Chapitre 1 : Présentation de l'ARE

1-1- Organisation de l'ARE

L'Autorité de Régulation est dirigée par un Conseil National de Régulation et des directions opérationnelles placées sous l'autorité du Président dudit Conseil.



1-2-Administration et Finances

1-2-1- Ressources humaines

Au 31/12/2018, l'ARE emploie **122** personnes.

EFFECTIF

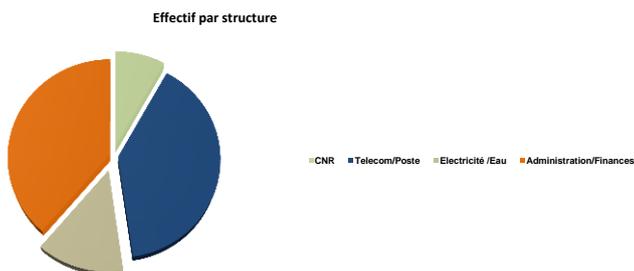
La répartition de cet effectif est présentée dans les tableaux qui suivent :

❖ Evolution des effectifs

Evolution des effectifs						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Effectif	111	123	123	124	122	122
Evolution	0%	10%	0%	1%	-1%	0%

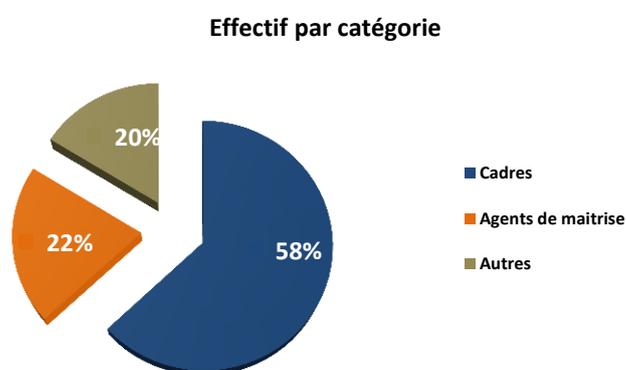
❖ Répartition par structure

Répartition des effectifs						
	CNR	DTP	Electricité	DCT	DAF	
Effectif	9	55	13	11	34	
Part en %	07%	45%	11%	09%	28%	



❖ Répartition par catégorie

Répartition par catégorie			
	Cadres	Agents de maîtrise	Autres
Effectif	70	25	27
Part en %	58%	20%	22%



Sur le plan de la formation, l'ARE a continué en 2018 à favoriser la formation et le renforcement des compétences de son personnel.

Dans ce cadre, elle a fait participer son personnel aux rencontres et évènements internationaux et régionaux majeurs dans les secteurs régulés, et aux importants ateliers et séminaires de formation liés à ses domaines d'activité ainsi qu'à des formations spécifiques portant sur les systèmes et technologies utilisés par l'ARE.

1-2-2- Finances

Conformément aux textes, l'Autorité de Régulation élabore chaque année un budget annuel prévisionnel arrêté par le Conseil National de Régulation, en équilibre sur la base des prévisions de produits, de charges et de dépenses d'investissement. Les comptes sont approuvés par le CNR et certifiés par un commissaire aux comptes.

Les états financiers

Les états financiers au 31 décembre 2018 font ressortir un déficit de 23 807 261 MRU. Les états financiers de l'exercice 2018 certifiés par le commissaire aux comptes figurent en Annexe 2.

1-2-3- Le budget 2018

Le budget de l'exercice **2018** avait été arrêté à **390 650 619 MRU**, dont la réalisation a atteint **314 687 011 MRU**, soit un taux d'exécution de **80.55%**.

Les principaux investissements réalisés en 2018 portent sur l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et se résument comme suit :

- Acquisition de logiciels, étude 4G
- Construction et aménagement de constructions
- Acquisition de matériels d'exploitation.
- Matériel informatique, mobilier de bureau.

Les charges de fonctionnement sont essentiellement constituées des frais du personnel, des charges de formation et celles des missions de représentation et des missions de contrôle liées aux activités de régulation. Ces rubriques représentent environ 80% des charges de l'exercice (hors dotations aux amortissements, provisions et charges exceptionnelles).

Les ressources principales de l'ARE proviennent des :

- redevances de régulation versées par les opérateurs de communications électroniques,
- redevances d'utilisations des ressources rares : redevances de numérotation et redevances d'utilisation des fréquences ;

L'évolution des produits de l'exercice 2018 est retracée ci- après :

Produits de l'exercice	2017	2 018
Redevances Régulation télécom	165 435 852	171 032 646
Redevances Utilisation fréquences	76 873 506	85 684 257
Redevance Numérotation	22 036 900	22 036 800
Redevance d'Homologation	29 600	32 800
Redevances du secteur postal	1 112 152	1 292 091
Autorisation Valeur Ajoutée	5 000	
TOTAL	265 493 011	280 078 594

Il faut noter que jusqu'à 2018, le secteur des communications électroniques reste quasiment le seul contributeur au financement de l'Autorité de Régulation.

Chapitre 2 : Secteur des communications électroniques

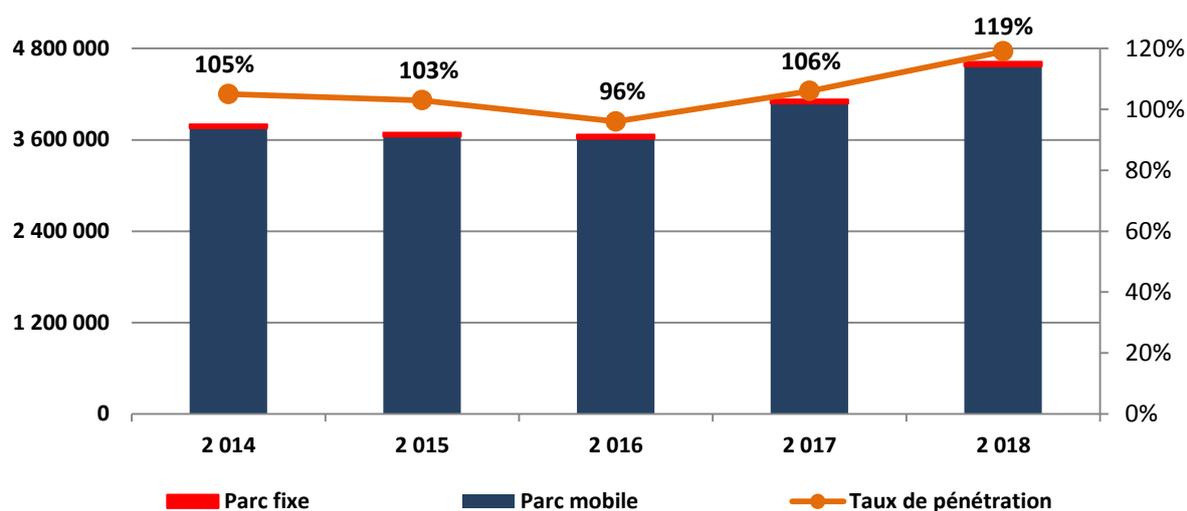
1. Observatoire des marchés

1.1. Evolution du marché global des télécommunications

1.1. Evolution du parc total d'abonnés

Parc de la téléphonie fixe & mobile		2014	2015	2016	2017	2018
Total actif ¹		3 804 762	3 694 213	3 667 363	4 131 214	4 626 461
	Evolution	-6%	-3%	-0.7%	13%	12%
Dont abonnés à la téléphonie fixe		51 432	51 294	53 191	57 057	59 959
	Evolution	-5%	-0,3%	4%	7%	5%
Dont abonnés à la téléphonie mobile		3 753 330	3 642 919	3 614 172	4 074 157	4 566 502
	Evolution	-6%	-3%	-1%	13%	12%
Taux de pénétration ²		105%	103%	96%	106%	119%

Source : Observatoire et ONS



Source : Observatoire

Le parc d'abonnés total à la téléphonie (fixe et mobile) progresse de 12% tiré par le segment mobile et passe de 4,1 à 4,6 millions d'abonnés actifs. Le taux de pénétration correspondant progresse de 12% pour s'établir à 119%.

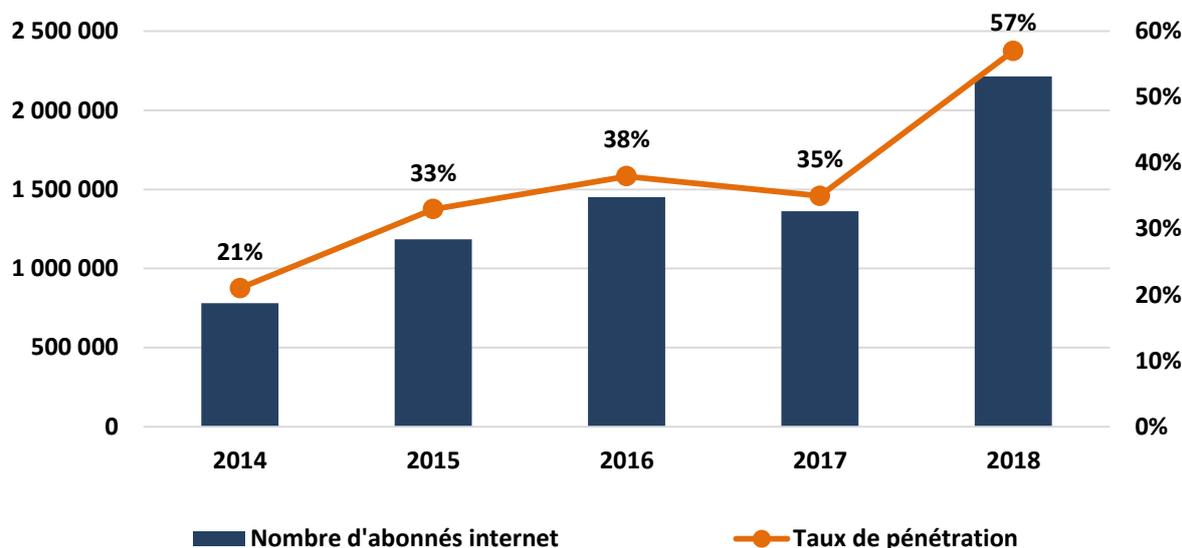
¹Selon l'ARE, un abonné actif est celui qui a utilisé le système au moins une fois au cours des six derniers mois.

²Taux de pénétration calculé sur la base d'une population en 2018 de 3,9 millions d'habitants selon l'ONS.

1.2. Evolution du parc total d'abonnés Internet

Parc total Internet					
	2014	2015	2016	2017	2018
Abonnés Internet ³ (fixe et mobile)	780 427	1 183 748	1 451 227	1 362 955	2 214 035
Evolution	25%	52%	23%	-6%	62%
Taux de pénétration Internet	21%	33%	38%	35%	57%

Source : Observatoire et ONS



Source : Observatoire

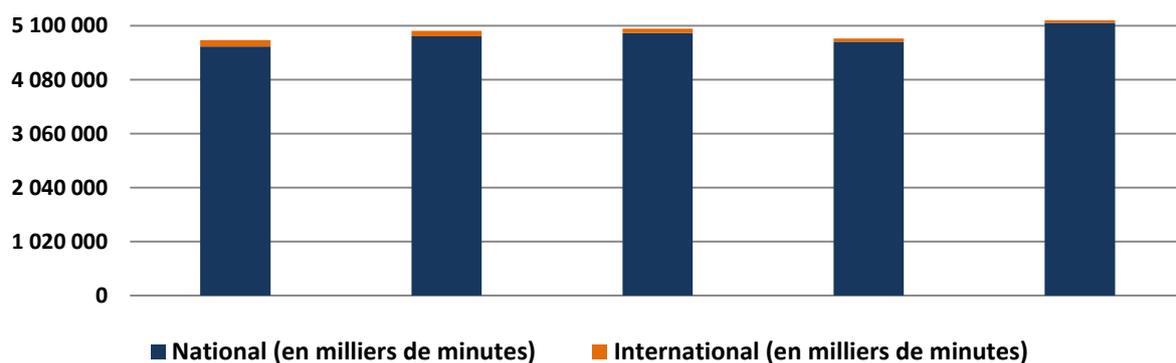
Avec un taux de croissance de 62% en 2018, le parc total internet dépasse les 2,2 million d'abonnés actifs, le taux de pénétration correspondant s'établit à 57% contre 35% en 2017. Cette croissance est stimulée par le développement accéléré de l'Internet 3G, notamment les services combinant voix et data qui permettent un accès facile pour l'utilisateur avec des offres sans engagement et une mobilité totale.

1.3. Evolution du trafic voix sortant total

Trafic sortant des réseaux fixe et mobile					
En milliers MN	2014	2015	2016	2017	2018
Total	4 828 652	5 003 906	5 047 281	4 863 288	5 202 934
Evolution	17%	4%	0,87%	-4%	7%
Dont trafic National	4 710 374	4 902 466	4 965 119	4 800 168	5 155 675
Evolution	17%	4%	1%	-3%	7%
Dont trafic International	118 278	101 440	82 162	63 120	47 258
Evolution	8%	-14%	-19%	-23%	-25%

Source : Observatoire

³Selon l'ARE, un abonné internet est celui qui a établi au moins une connexion au cours des trois derniers mois.



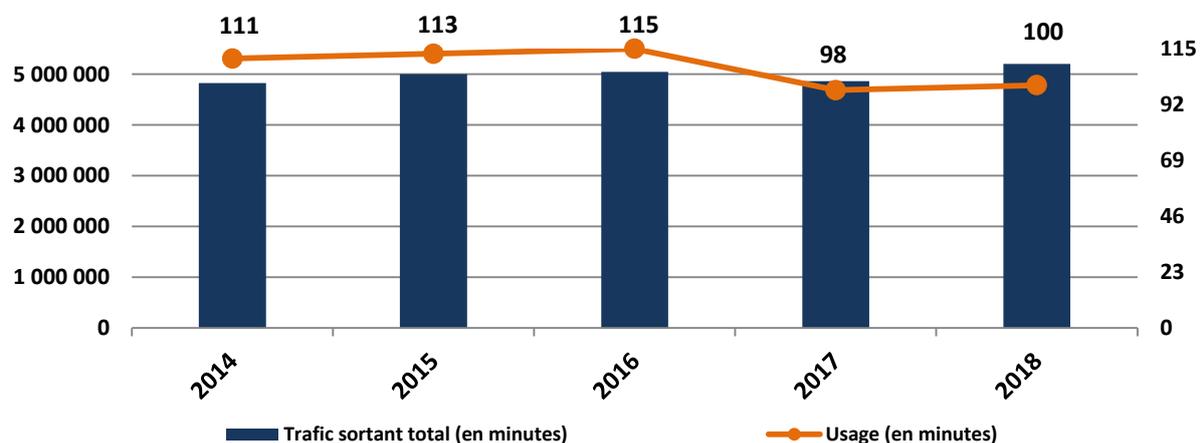
Source : Observatoire

Le volume du trafic sortant total des réseaux fixe et mobile enregistré en 2018 une augmentation de 7%, passant de 4,8 à 5,2 milliards de minutes.

1.4. Evolution des indicateurs d'usage et revenu moyens

Usages et revenus moyens					
En Mn/abonné/mois	2014	2015	2016	2017	2018
Usage ⁴ trafic voix sortant	111	113	115	98	100
Evolution	31%	1%	2%	-15%	2%
ARPU ⁵ trafic voix sortant	147	144	135	133	154
Evolution	21%	-2%	-6%	-2%	16%
ARPM ⁶ trafic voix sortant	1,3	1,3	1,2	1,3	1,2
Evolution	-7%	-3%	-8%	8%	-8%

Source : Observatoire



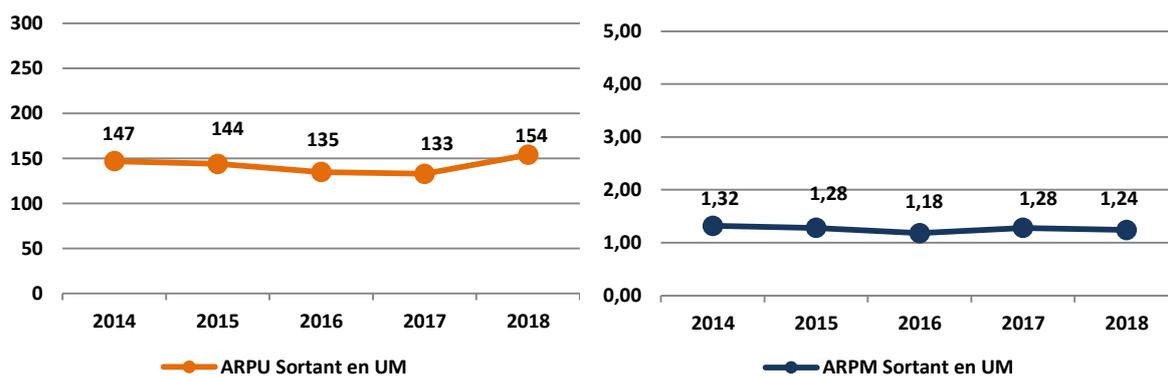
Source : Observatoire

Ces indicateurs donnent une vue d'ensemble du marché des communications électroniques et permettent d'apprécier son potentiel de développement.

⁴ L'usage voix mensuel est obtenu en divisant le trafic voix sortant en minutes par le parc d'abonné par mois

⁵ ARPU (Average Revenue Per User) sortant est le Revenu Moyen Par Utilisateur du trafic sortant

⁶ ARPM (Average Revenue Per Minute) sortant est le Revenu Moyen Par Minute du trafic sortant



Source : Observatoire

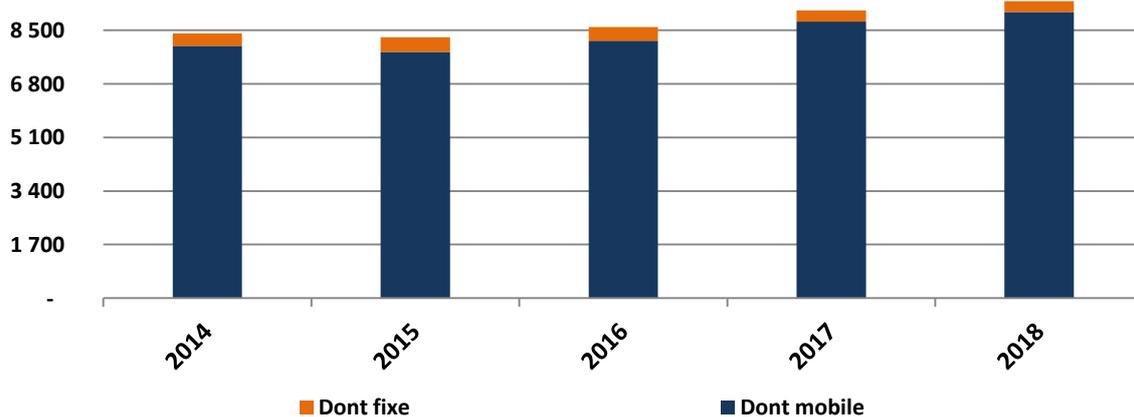
En 2018, le revenu moyen mensuel par utilisateur du trafic sortant, l'ARPU sortant, progresse de 16%. Quant au revenu moyen par minute du trafic sortant, il enregistre une baisse de 8%.

1.5. Evolution du chiffre d'affaires total du secteur

Chiffre d'affaires total du secteur

En millions MRU	2014	2015	2016	2017	2018
Total	8 397	8 283	8 601	9 127	9 429
Evolution	5%	-1%	4%	6%	3%
Dont chiffre d'affaires du fixe	398	469	434	350	349
Evolution	25%	18%	-7%	-19%	0%
Dont chiffre d'affaires mobile	8 005	7 814	8 167	8 777	9 080
Evolution	4%	-2%	5%	7%	3%

Source : Observatoire



Source : Observatoire

Le chiffre d'affaires global du secteur des télécommunications, porté par le segment mobile, confirme sa tendance à la hausse et enregistre 3% de croissance en 2018, passant de 9,1 à 9,4 milliards MRU.

1.6. Evolution de l'emploi direct et de la Productivité

Emploi directs dans le secteur					
	2014	2015	2016	2017	2018
CDI & CDD	736	706	715	713	702
Evolution	-3%	-4%	1%	0%	-2%
Productivité en millions MRU	6,7	7,2	7,1	7,8	7,9
Evolution	5%	7%	-1	10%	2%

Source : Observatoire

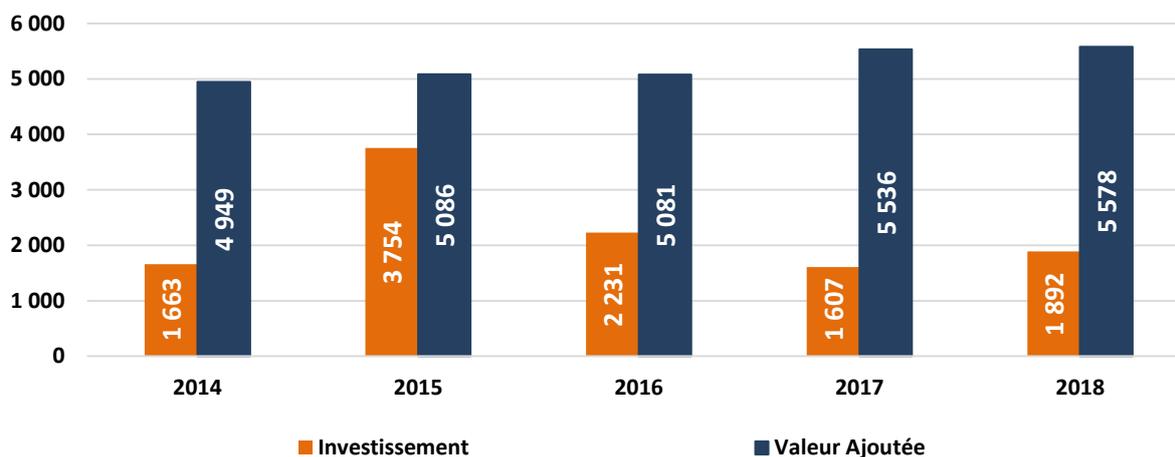
L'emploi direct du secteur enregistre une très légère baisse pour s'établir à 702 employés en 2018. En prenant en compte l'ensemble des emplois indirects, le nombre total des emplois dépasserait les 15000. S'agissant de la productivité, on observe une reprise de 2% pour atteindre 7,9 millions MRU par employé.

La faible évolution des emplois et la forte productivité du secteur sont des caractéristiques générales du secteur des communications électroniques, dans lequel la croissance des volumes et des revenus est compensée par les gains en productivité résultant des évolutions technologiques et des effets d'échelle intrinsèques à cette économie.

1.7. Evolution de l'Investissement et de la Valeur Ajoutée

Investissement & Valeur Ajoutée					
En millions UM	2014	2015	2016	2017	2018
Investissement	1 663	3 754	2 231	1 607	1 892
Evolution	45%	126%	-41%	-28%	18%
Valeur Ajoutée	4 949	5 086	5 081	5 536	5 578
Evolution	2%	3%	0%	9%	1%

Source : Observatoire



Source : Observatoire

En 2018, l'investissement repart à la hausse après deux années de baisse et enregistre une croissance de 18% pour s'établir à 1,8 milliards MRU ce qui représente environ 20% du chiffre d'affaires total du secteur.

Par ailleurs, le secteur des communications électronique est fortement producteur de valeur ajoutée (60% du chiffre d'affaires), cette dernière croît de 1% et se stabilise autour de 5,5 milliards d'UM.

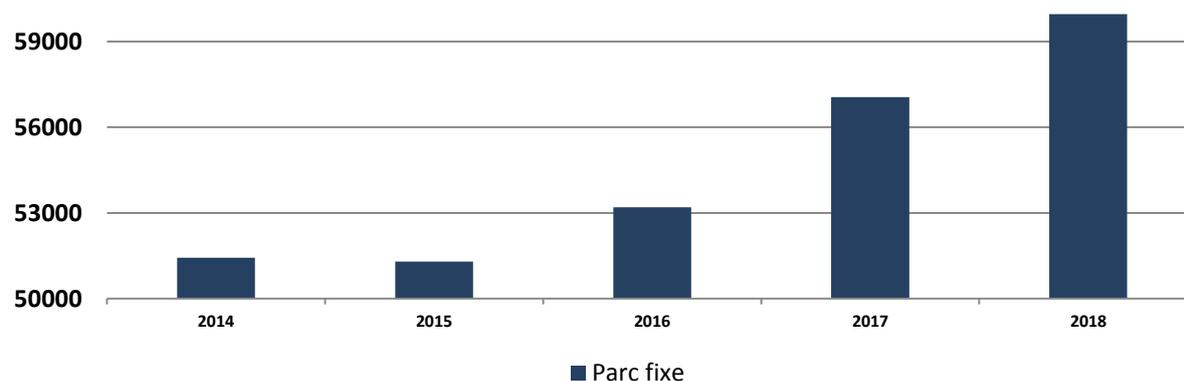
2. Marché du fixe

2.1. Segment de la téléphonie fixe

2.1.1. Evolution du parc d'abonnés à la téléphonie fixe

Parc d'abonnés à la téléphonie fixe		2014	2015	2016	2017	2018
Actifs ⁷		51 432	51 294	53 191	57 057	59 959
	Evolution	-5%	-0,3%	4%	7%	5%
Taux de pénétration ⁸		1,4%	1,4%	1,4%	1,5%	1,5%

Source : Observatoire



Le parc d'abonnés à la téléphonie fixe confirme sa croissance et enregistre une augmentation de 5%, passant de 57 à 59 mille abonnés actifs en 2018, son taux de pénétration s'établit à 1,5%.

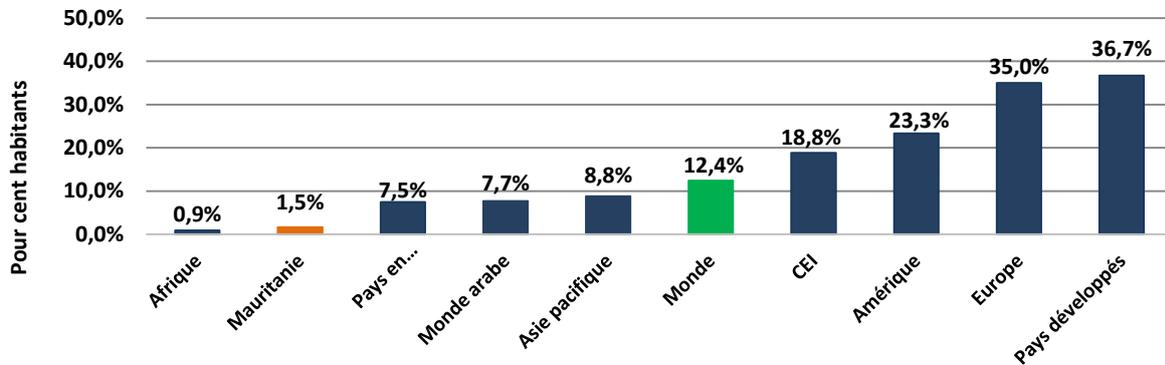
2.1.2. Benchmark du taux de pénétration du fixe en 2018

Région ou pays	2018
Afrique	0,9%
Mauritanie	1,5%
Pays en développement	7,5%
Monde arabe	7,7%
Asie pacifique	8,8%
Monde	12,4%
CEI	18,8%
Amérique	23,3%

⁷ Selon l'ARE, un abonné actif est celui qui a utilisé le système au moins une fois au cours des six derniers mois.

⁸ Taux de pénétration calculé sur la base d'une population de 3,9 millions d'habitants selon l'ONS.

Europe	35,0%
Pays développés	36,7%



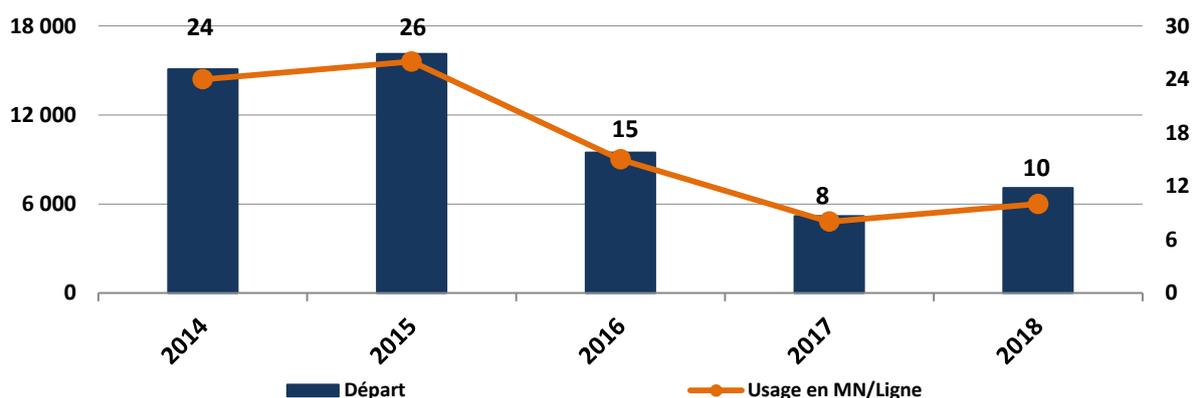
Source : UIT et observatoire

Se trouvant entre l'Afrique (0,9%) et les pays en développement (7,5%), le taux de pénétration de la téléphonie fixe en Mauritanie figure parmi les plus bas (1,5%). Les régions où le taux de pénétration est le plus élevé sont l'Europe (35%) et les pays développés (36,7%).

2.1.3. Evolution du trafic sortant des réseaux fixes

Trafic sortant du réseau fixe		2014	2015	2016	2017	2018
En milliers de minutes						
Total		15 087	16 111	9 462	5 185	7 076
	Evolution	57%	7%	-41%	-45%	36%
Usage en minutes/ligne/mois						
		24	26	15	8	10
	Evolution	65%	8%	-42%	-47%	25%

Source : Observatoire



Source : Observatoire

Pour la première fois depuis 2016 le trafic sortant des réseaux de la téléphonie fixe enregistre une augmentation significative de 36%, portant l'usage à 10 minutes par abonné et par mois.

2.2. Segment de l'internet fixe

2.2.1. Evolution du parc d'abonnés à l'internet fixe

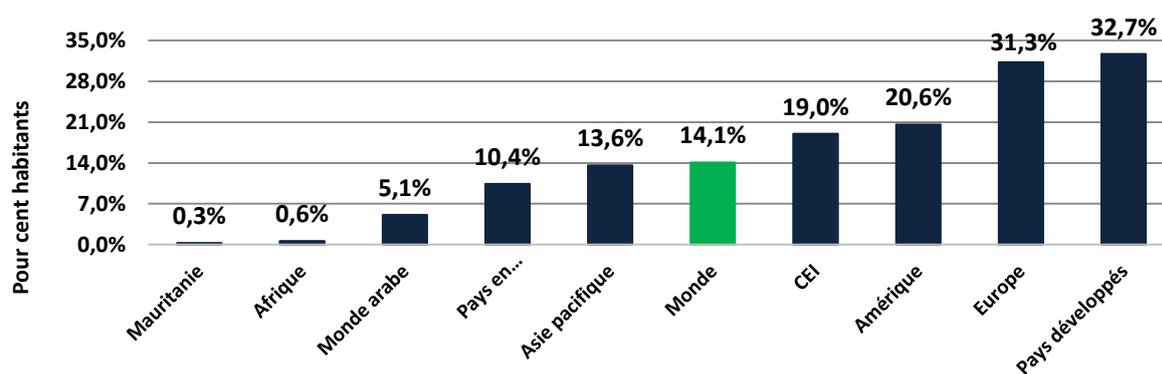
Parc d'abonnés à l'Internet fixe					
	2014	2015	2016	2017	2018
Total (RTC/CDMA128, LS, ADSL)	8 419	10 129	11 141	12 637	13 222
Evolution	9%	20%	10%	13%	5%
Taux de pénétration	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%

Source : Observatoire

En 2018, le parc Internet fixe continue sa tendance à la hausse et enregistre une légère augmentation de 5%, passant de 12,6 à 13,2 mille abonnés actifs.

2.2.2. Benchmark du taux de pénétration de l'internet fixe en 2018

Région ou pays	2018
Mauritanie	0,3%
Afrique	0,6%
Monde arabe	5,1%
Pays en développement	10,4%
Asie pacifique	13,6%
Monde	14,1%
CEI	19,0%
Amérique	20,6%
Europe	31,3%
Pays développés	32,7%



Source : UIT et observatoire

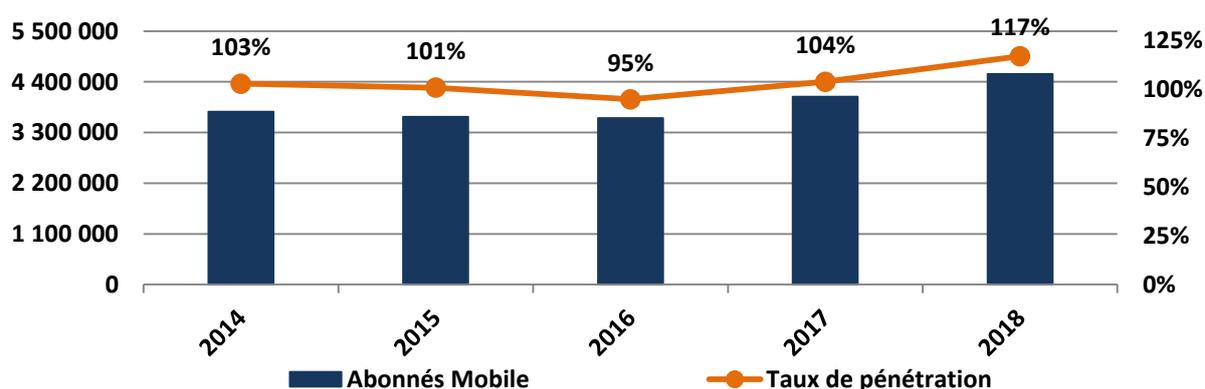
3. Marché du mobile

3.1. Segment de la téléphonie mobile

3.1.1. Evolution du parc d'abonnés à la téléphonie mobile

Parc d'abonnés à la téléphonie mobile ⁹		2014	2015	2016	2017	2018
Actifs ¹⁰		3 753 330	3 642 919	3 614 172	4 074 157	4 566 502
	Evolution	-6%	-3%	-1%	13%	12%
Taux de pénétration ¹¹		103%	101%	95%	104%	117%

Source : Observatoire et ONS



En 2018, le parc actif d'abonnés à la téléphonie mobile, constitué principalement d'abonnés prépayés (99%), enregistre une augmentation de 12% portant son taux de pénétration à 117%.

3.1.2. Benchmark du taux de pénétration du mobile en 2018

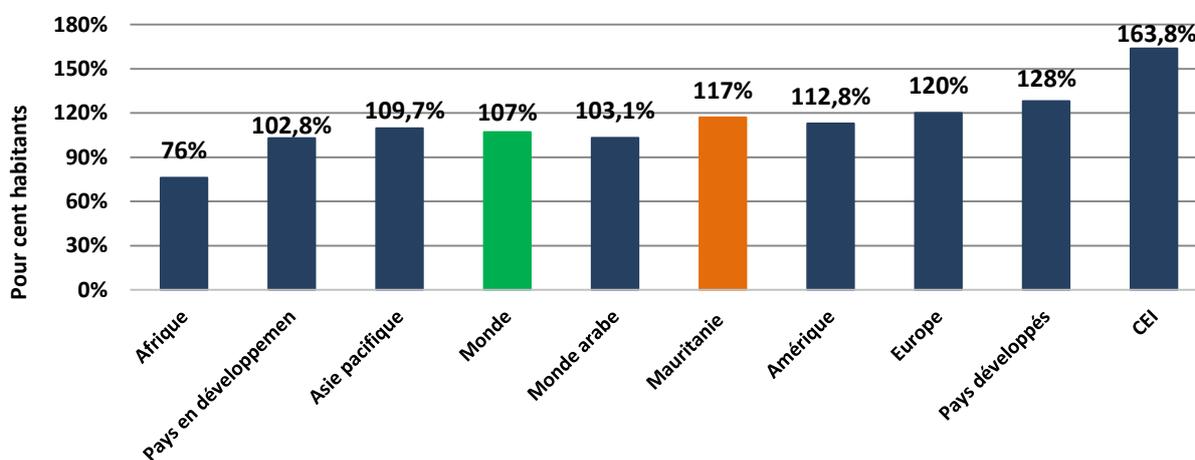
Région ou pays	2018
Afrique	76%
Pays en développement	102,8%
Asie pacifique	109,7%
Monde	107%
Monde arabe	103,1%
Mauritanie	117%
Amérique	112,8%
Europe	120%
Pays développés	128%
CEI	163,8%

Source : UIT et observatoire

⁹ Cet indicateur exclut les abonnés inactifs qui sont de l'ordre de 2 064 327 abonnés mobiles.

¹⁰ Selon l'ARE, un abonné actif est celui qui a utilisé le système au moins une fois au cours des six derniers mois.

¹¹ Taux de pénétration calculé sur la base d'une population de 3,9 millions d'habitants selon l'ONS.



En 2018, le taux de pénétration de la téléphonie cellulaire mobile a atteint 107% dans le monde, 76% en Afrique, et 117% dans notre pays.

3.1.3. Evolution du trafic sortant voix et SMS des réseaux mobiles

3.1.3.1. Trafic voix

Trafic sortant des réseaux mobile					
En milliers de minutes	2014	2015	2016	2017	2018
Total	4 813 565	4 987 794	5 037 819	4 859 019	5 195 857
Evolution	17%	4%	1%	-4%	7%
Vers National	4 700 545	4 894 219	4 958 609	4 796 971	5 149 733
Evolution	17%	4%	1%	-3%	7%
Vers International	113 020	125 038	79 209	62 047	46 123
Evolution	5%	11%	-37%	-22%	-26%

Source : Observatoire

Le trafic voix sortant de la téléphonie mobile enregistre une augmentation sensible de 7% et passe de 4,85 à 5,19 milliards de minutes en 2018.

3.1.3.2. Distribution On net¹² / Off net¹³ du trafic sortant des réseaux mobiles

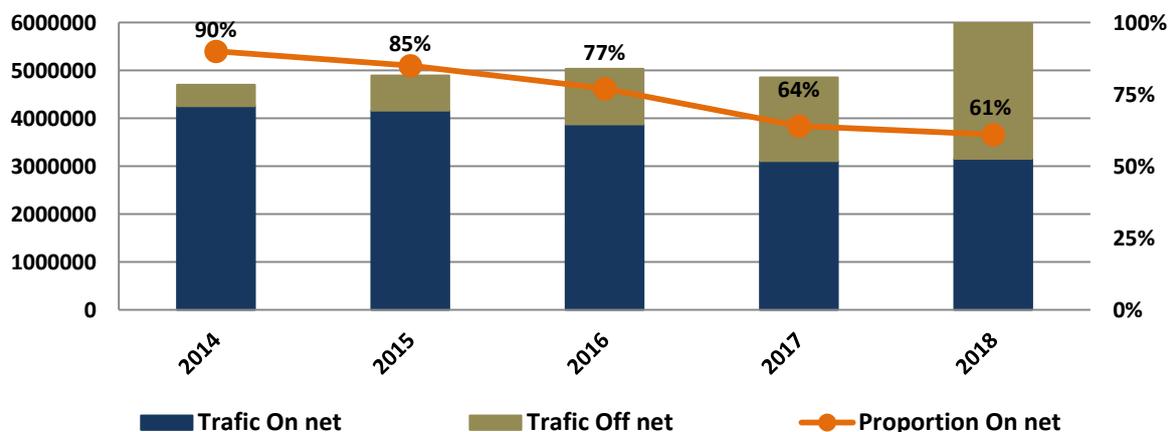
Distribution du trafic sortant					
En milliers de minutes	2014	2015	2016	2017	2018
On net	4 253 560	4 159 968	3 876 337	3 106 186	3 158 870
Off net	446 985	734 250	1 161 481	1 752 832	2 036 987

¹² Trafic au sein d'un même réseau

¹³ Trafic opéré entre le réseau d'un opérateur A vers un opérateur B

Proportion On net dans le trafic total	90%	85%	77%	64%	61%
Evolution	0%	-6%	-9%	-17%	-5%

Source : Observatoire



Source : Observatoire

En 2018, la proportion du trafic On net dans le trafic sortant total poursuit sa diminution due à l'interdiction de discrimination On Net-Off Net consacrée par la décision n° 32/16 prise par le Conseil National de Régulation en juin 2016.

3.1.3.3. Evolution du trafic SMS

Trafic SMS					
En milliers	2014	2015	2016	2017	2018
Emis total	887 769	634 839	423 561	385 359	878 275
Evolution		-28%	-33%	-9%	128%
Emis en national	883 133	631 106	415 169	373 985	874 725
Evolution		-29%	-34%	-10%	134%
Dont On net	860 688	610 223	383 083	277 974	660 615
Evolution		-29%	-37%	-27%	138%
Emis vers l'international	4 636	3 732	8 391	11 373	3 550
Evolution		-19%	125%	36%	-69%

Source : Observatoire

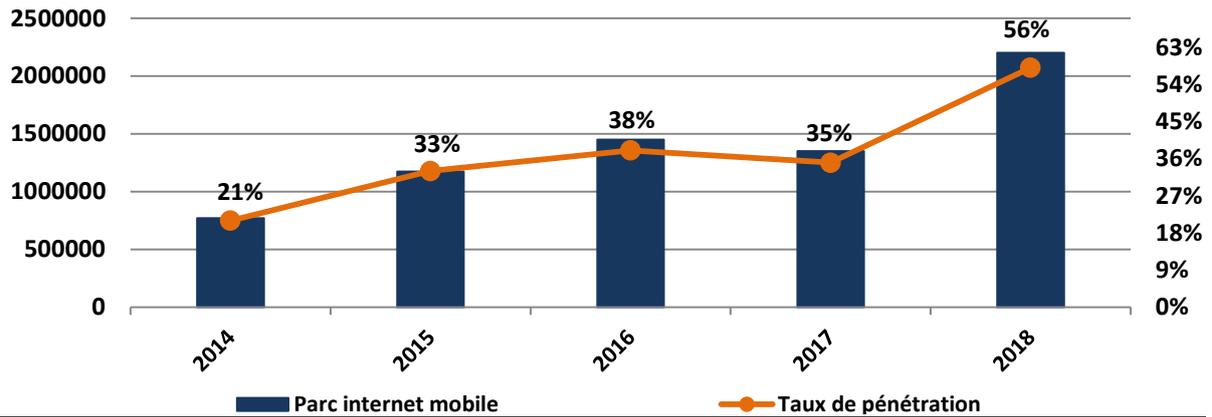
Le nombre de SMS émis en national enregistre en 2018 une forte progression de 128%. Cette hausse est portée essentiellement par le trafic SMS émis en On net qui représente 75% des SMS émis, et qui augmente en 2018 de 138%.

3.2. Segment internet mobile

3.2.1. Evolution du parc d'abonnés à l'internet mobile

Parc d'abonnés à l'Internet mobile						
	2014	2015	2016	2017	2018	
Total (3G, GPRS, EVDO et CDMA_1X)	772 008	1 173 619	1 451 155	1 350 318	2 200 813	
Evolution		25%	52%	24%	-7%	63%
Taux de pénétration Internet	21%	33%	38%	35%	56%	

Source : Observatoire

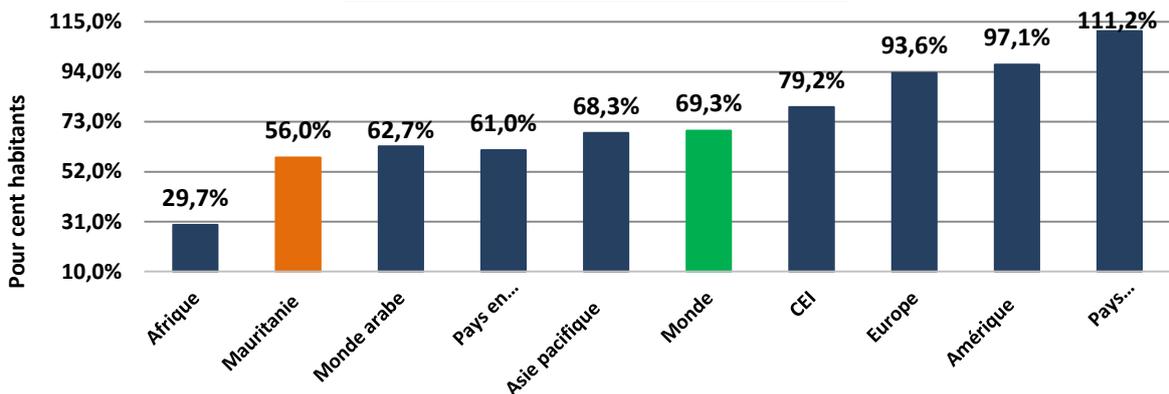


Source : Observatoire

Cette année, l'accès à l'internet mobile connaît, une forte augmentation de 63%, et le taux de pénétration est de 56%.

3.2.2. Benchmark du taux de pénétration de l'internet mobile 2018

Région ou pays	2018
Afrique	29,7%
Mauritanie	56,0%
Monde arabe	62,7%
Pays en développement	61,0%
Asie pacifique	68,3%
Monde	69,3%
CEI	79,2%
Europe	93,6%
Amérique	97,1%
Pays développés	111,2%



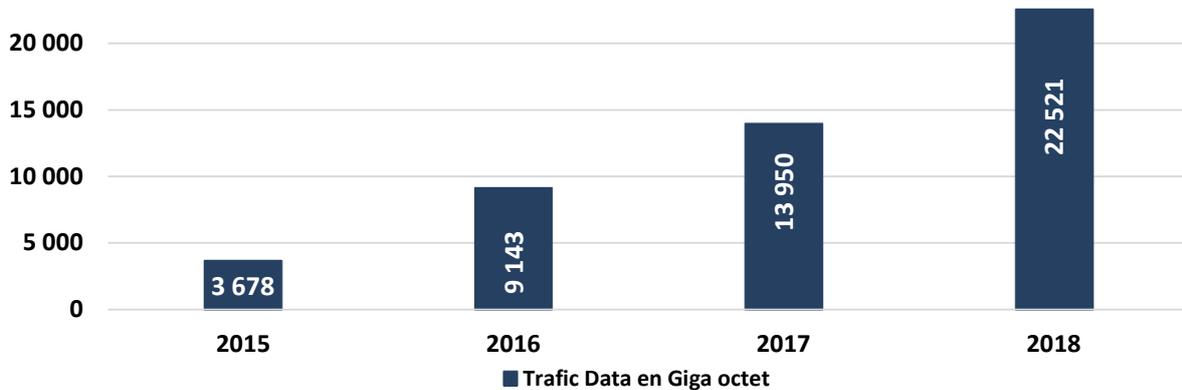
Source : UIT et observatoire

En 2018, le taux de pénétration de l'internet mobile se situe à 56% en Mauritanie, 62,7% dans le Monde et 29,7% en Afrique contre 93,6% en Europe et 111,2% dans les pays développés.

3.2.3. Evolution du trafic Data

Trafic sortant des réseaux mobile				
En Giga octet	2015	2016	2017	2018
Total (Download + Upload)	3 678	9 143	13 950	22 521
Evolution		149%	53%	61%

Source : Observatoire



Source : Observatoire

2. Suivi des obligations des opérateurs

Dans le cadre du suivi des obligations des opérateurs, l'Autorité de Régulation a effectué plusieurs missions de contrôle couvrant géographiquement l'essentiel de nos villes, localités et axes routiers, et en termes d'offre les services voix et data.

En effet, la première mission a eu lieu du 07 février au 17 mars 2018, et a porté sur la qualité des services voix (2G) et internet mobile (3G) offerts par les opérateurs de communications électroniques. Elle a montré l'existence de manquements par rapport à certains des engagements, prescrits dans les cahiers des charges des opérateurs, dans plusieurs villes et localités, et ce pour les trois opérateurs Mauritel, Mattel et Chinguitel. En conséquence, l'Autorité de Régulation les a invités à se conformer à leurs engagements en termes de qualité de service dans les villes et localités où ces manquements sont constatés, et ce dans un délai de trente (30) jours calendaires, à compter de la date de réception des lettres de mise en demeure qui leurs ont été adressées.

Suite à l'expiration de ce délai, l'Autorité de Régulation a effectué du 29 Avril au 05 Juin 2018 une seconde mission de contrôle, et a pu constater à nouveau l'existence de manquements dans plusieurs de ces villes et localités. Compte tenu de cela et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment celles de l'article 82 de la loi 2013-025 du 15 juillet 2013, l'Autorité de Régulation a procédé à la notification des griefs aux opérateurs susmentionnés, les informant de son intention de leur appliquer des sanctions pécuniaires en raison des manquements constatés, tout en leur donnant la possibilité de consulter le dossier relatif afin de présenter leurs éventuelles observations, dans un délai de dix jours.

A l'expiration de ce délai, et après examen des réponses fournies, le CNR a décidé, lors de sa réunion du 04 juillet 2018, les sanctions pécuniaires suivantes:

- ☞ Pour Mattel S.A : Dix millions quatre cent soixante-quatre mille cent vingt ouguiyas MRU (10 464 120 N-UM);
- ☞ Pour Mauritel S.A: Douze millions trois cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-deux ouguiyas MRU (12 385 642 N-UM) ;
- ☞ Pour Chinguitel S.A : Dix-neuf millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent trente un Ouguiyas MRU (19 684 531 N-UM).

La dernière mission, effectuée du 20 octobre au 25 novembre 2018 et incluant les axes routiers, montrera la persistance de manquements dans plusieurs villes, localités et axes routiers.

Après épuisement d'une procédure similaire à celle décrite ci-dessus, le CNR prononça, lors de sa réunion du 27 décembre 2018 les sanctions pécuniaires suivantes:

- ☞ Pour Mattel S.A : Douze millions trois cent vingt-cinq mille quatre cent vingt-neuf Ouguiya (12 325 429 MRU) ;
- ☞ Pour Mauritel S.A: Trente-sept millions sept cent soixante mille trois cent trente-quatre (37 760 334 MRU) ;
- ☞ Pour Chinguitel S.A : Dix millions sept cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-huit (10 783 888 MRU).

Les résultats de ces différentes campagnes sont disponibles en Annexe 1 et plus de détail encore dans les rapports d'enquête et décisions disponibles sur le site de l'ARE www.are.mr.

3. Interconnexion

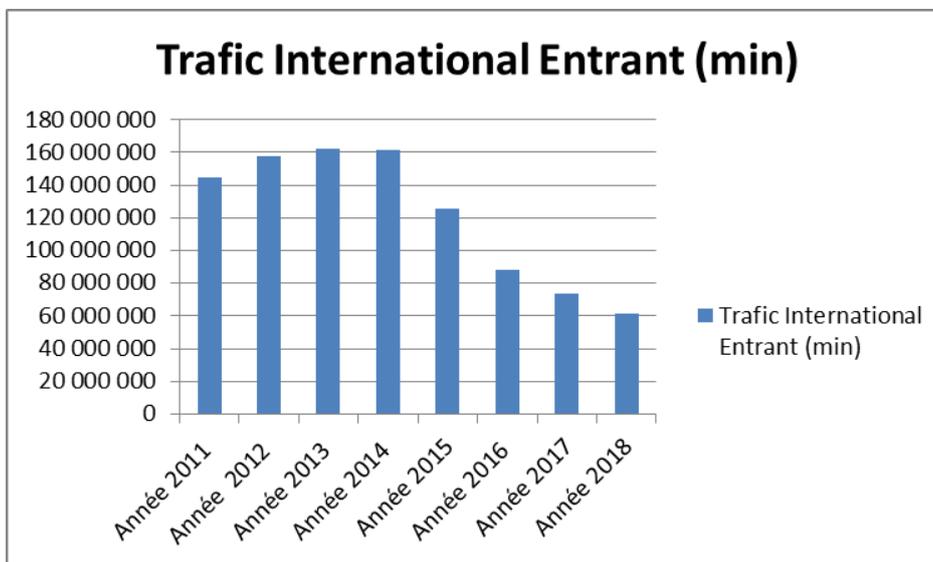
Conformément aux articles 14, 15, 16 du décret n° 2014-066 portant sur la définition des conditions générales d'interconnexion et d'accès aux réseaux et services de communications électroniques, l'Autorité de Régulation a publié sa décision relative à la prorogation de la date de validité des catalogues d'interconnexion et d'accès 2017-2018 jusqu'au 31/12/2018.

4. Trafic international entrant

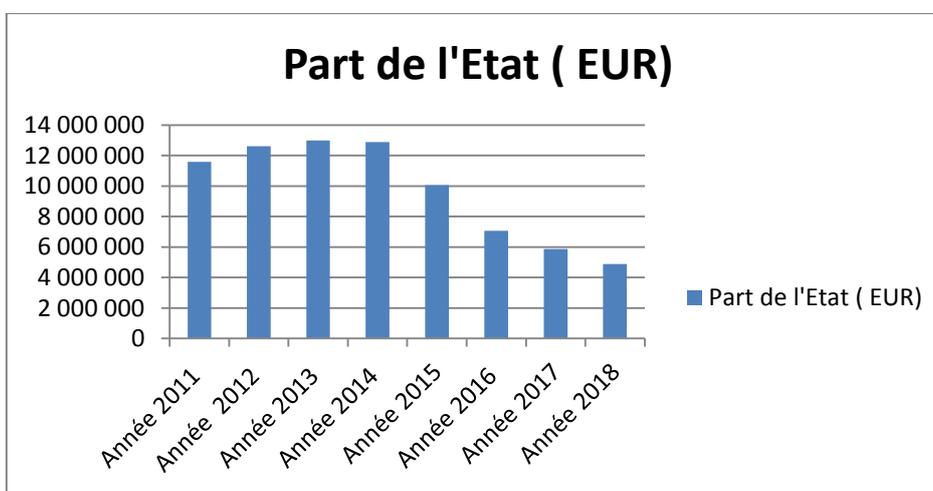
Volumétrie du trafic international entrant en minutes :

Année	Trafic (min)	Evolution
Année 2011	144 845 738	
Année 2012	157 503 236	9%
Année 2013	162 306 061	3%
Année 2014	161 084 427	-1%

Année 2015	125 610 080	-22%
Année 2016	88 191 529	-30%
Année 2017	73 246 829	-17%
Année 2018	61 039 593	-17%



Part du revenu du trafic International entrant revenant à l'Etat :



La part du revenu du trafic international entrant revenant à l'Etat, au titre de l'année 2018, s'élève à deux cent quatre millions huit cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-cinq Ouguiyas MRU (204 857 785 MRU).

Lutte contre la fraude

La lutte contre la fraude, menée en étroite collaboration avec les opérateurs, a permis en 2018 d'identifier et de localiser 3 centres de détournements du trafic international entrant (bypass) au moyen de plateformes SIMBOX. Les équipements utilisés ont été saisis par l'ARE et les responsables de ces fraudes transférés aux autorités judiciaires compétentes.

5. Tarification et protection des consommateurs

En 2018, l'ARE a assuré le contrôle des tarifs publics, des offres promotionnelles et le suivi relatif à la protection des consommateurs. Ces contrôles ont porté sur les quatre volets suivants :

- Le contrôle des tarifs publics des opérateurs ;
- Le contrôle des offres promotionnelles ;
- Le traitement des plaintes des consommateurs ;
- L'information et l'appui aux associations de consommateurs.

Ce contrôle continu consiste à effectuer des tests de conformité des tarifs appliqués aux tarifs déclarés par les opérateurs, relativement aux services mis sur le marché suivants:

- Abonnements classiques prépayés (communications voix on net, off net et international)
- SMS du mobile prépayé (on net, off net et international)
- Abonnements Echbeh, One, Zaki et le GSM Mauritanie (communications voix on net, off net et, international)
Abonnements du fixe prépayé (communications voix on net, off net et international) ;
- Abonnement Eddar
- Abonnement fixe Rahal
- Autres services du fixe (numéros verts, numéros kiosques)
- Redevances d'abonnement fixe et mobile pour le post payé
- Communications (on net, off net et international du fixe et du mobile), et SMS (on net, off net et international) du post payé
- Offres du GFU (groupe fermé d'utilisateurs)
- Redevances d'abonnement pour les services de l'internet (mobile et fixe)
- Facturation de l'internet RTC
- Facturation de l'internet ADSL
- Facturation de l'internet 3G (forfait) post payé
- Messages d'information et boîte vocale
- Messages d'alerte
- Services de gratuité (1heure, offre Folie)
- Internet (3G)
- Internet (EDGE)
- Offres Internet (volume, forfait, CDMA, clés Wifi).

En matière de protection des consommateurs, l'ARE continue à veiller à ce que s'exerce une concurrence effective et loyale entre les opérateurs, au profit des consommateurs. En pratique, l'ARE tient à ce que les consommateurs disposent d'informations transparentes et complètes sur les services offerts par les opérateurs, leur permettant d'effectuer leurs choix en connaissance de cause.

Courant 2018, par le biais de réunions périodiques et campagnes de sensibilisation organisées par les trois Associations de Protection des Consommateurs (APC) recevant un appui financier régulier (ADUTEL, AMPC et NTIC & Citoyenneté), l'ARE a pu traiter les préoccupations des consommateurs.

6. Ressources rares

Contrôle du spectre de fréquences

Les activités de contrôle du spectre réalisées au cours de l'année 2018 se rapportent aux aspects suivants.

a. Le contrôle continu du spectre de fréquences

Ce contrôle permet de déterminer le niveau d'occupation du spectre de fréquences, afin de s'assurer d'une part, que les fréquences autorisées sont utilisées en conformité avec les autorisations délivrées par l'Autorité de Régulation, et d'autre part d'identifier les émissions illicites.

Ce contrôle opéré sur les bandes allant de 3KHz à 8GHz est assuré à travers les tâches quotidiennes suivantes au niveau des centres fixes et mobiles :

- Contrôle systématique par balayage radiogoniométrique,
- Monitoring des fréquences détectées pour identifier le type d'émission,
- Détection Automatique des émissions illicites afin de situer la direction de l'émetteur,
- Occupation du spectre de fréquences en durée et en temps,
- Mesures des paramètres des fréquences (intensité du champ, modulation de fréquences, largeur de bande),
- Détection Automatique d'Infraction.

Les résultats de ce contrôle, ont permis de relever les utilisations non conformes aux canaux assignés aux utilisateurs de communications électroniques dans les différentes sous bandes.

b. Inspection des stations radioélectriques

Cette activité vise à :

- Effectuer un contrôle approfondi des installations radioélectriques,
- Comparer les paramètres techniques des stations visitées à ceux mentionnés dans les autorisations,
- Faire la mise à jour du fichier national des fréquences.

Au cours de l'année 2018, les missions de contrôle suivantes ont été réalisées :

- a) Deux missions ont été effectuées pour le recensement des installations radioélectriques dans la ville de Nouakchott et à l'intérieur du pays.

Au cours de ces missions, **3294** équipements radioélectriques ont été recensés dont **378** non autorisés.

- b) Deux missions de contrôle des installations radioélectriques à bord des bateaux à Nouadhibou ont permis de recenser **1681** équipements radioélectriques à bord de **343** bateaux, dont **174** non autorisés.

Quant aux réseaux hors service, **04** antennes BLR et **03** stations Vsat ont été localisées. Ces antennes ont été démontées à l'issue de ces missions.

Durant ses contrôles les équipes ont pu constater des irrégularités portant sur :

- Des modifications non autorisées des sites,
- Des équipements radioélectriques exploités sans autorisation.

Ces recensements ont permis d'engager la procédure de régularisation pour les usagers qui n'étaient pas en règle.

L'Autorité de Régulation prendra les mesures appropriées afin d'amener ces utilisateurs à régulariser leurs situations et à se conformer à la réglementation en vigueur en matière de radiocommunications.

c. Contrôle de l'exposition du public aux rayonnements

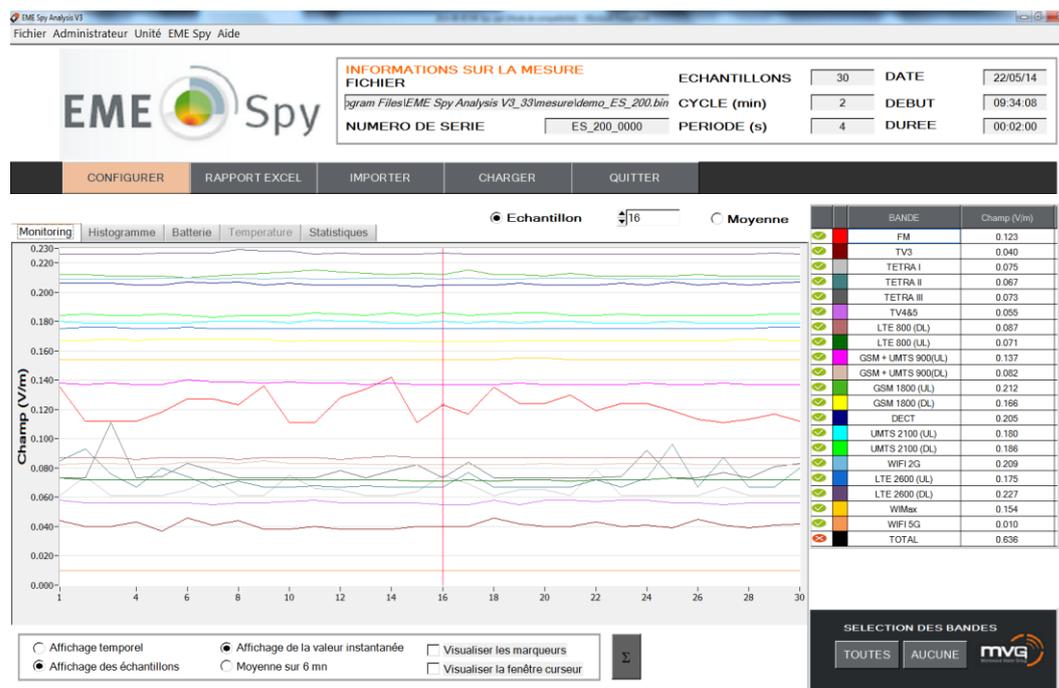
Dans le cadre de sa mission consistant à veiller au respect par les opérateurs des normes internationales des installations radioélectriques en termes de risques liés aux champs électromagnétiques, une mission de mesures de l'exposition du public aux champs électromagnétiques au niveau des capitales régionales et de la ville de Nouakchott a été organisée par l'Autorité de Régulation du 10 février au 07 mars 2018.

L'équipement « EME Spy 200 » a été utilisé pour effectuer lesdites mesures. Cet équipement permet d'effectuer des mesures en continu sur 20 bandes de fréquences.

Les mesures s'affichent sous une forme graphique précisant :

- L'évolution dans le temps pour chaque bande de fréquences
- La comparaison des niveaux de chaque bande de fréquences avec les normes en vigueur.

Pour la programmation des mesures de cet appareil, qui permet de mémoriser jusqu'à 80 000 mesures, l'utilisateur définit les paramètres de mesures (période et cycle), la sensibilité et le niveau dynamique.



Les mesures ont été menées par deux équipes, utilisant deux équipements semi-automatiques Drive test type « EME SPy 200 » en fixant des séances de mesure de 12 heures à Nouakchott, de 6 heures à Nouadhibou et de 2 heures dans chaque autre capitale régionale.

L'enquêteur, en circulant avec l'appareil de mesure, choisit dans les villes les points de mesures dans les zones à forte concentration autour des BTS des opérateurs, à savoir les écoles, les marchés, les hôpitaux, les dispensaires, etc...

Pour garantir la précision et l'efficacité des mesures, tous les appareils susceptibles d'émettre des rayonnements radioélectriques sont éteints lors des opérations de mesure.

Les résultats des mesures réalisées sont consignés dans des fiches.

Ces résultats ont permis de constater que pour tous les points de mesure, les niveaux de champs mesurés restent faibles et largement en deçà des valeurs limites fixées par la Commission Internationale pour la Protection Contre les Rayonnements Non Ionisants (ICNIRP) et adoptées par l'Union Européenne suivant la recommandation 1999/519/CE du 12 juillet 1999 et la directive 1999/05/CE du 9 mars 1999 dite RDTTE.

d. Coordination de l'utilisation des fréquences au niveau des frontières

Dans le cadre de la coordination des fréquences au niveau des frontières et sur invitation de l'administration du Mali, s'est tenue à Bamako en avril 2018 la quatrième réunion portant sur le cadre de coordination et de partage des fréquences radioélectriques de 87.5 MHz à 30 GHz dans les zones frontalières et maritimes de certains pays de l'Afrique de l'Ouest pour les services de terre.

Les travaux de cette réunion ont essentiellement porté sur :

- Un rappel du document similaire de Dakar 2013 ;
- L'échange d'expérience entre les administrations, et la présentation des résultats des missions de coordination sur les frontières organisées dans le cadre du suivi des recommandations de la réunion de Dakar 2013 ;
- La présentation du modèle d'accord proposé par l'UIT ;
- La proposition des dispositions relatives au partage des ressources pour la 3G et la 4G/LTE;
- Des ateliers de coordination bilatérale entre les différentes administrations pour le partage des ressources en fréquences;
- Une présentation sur le Roaming non intentionnel ;
- Des échanges d'expériences sur l'évolution de la TNT.

Les travaux de cette réunion de coordination de fréquences ont permis d'aboutir à des accords de coordination entre les opérateurs de communications électroniques des différents pays, sous la supervision des organes de régulation. Un partage équitable du spectre de fréquences préférentielles tout au long de nos frontières avec le Sénégal et le Mali a été obtenu.

Afin de s'assurer de la mise en œuvre effective par les opérateurs des dispositions du présent accord, il a été recommandé la tenue régulière de réunions bilatérales entre les Administrations, et l'organisation de campagnes de contrôle conjointes entre régulateurs et opérateurs au niveau des zones frontalières.

C'est dans ce cadre qu'une réunion de coordination bilatérale portant sur l'utilisation des fréquences dans la zone frontalière a eu lieu à Dakar en Août 2018 entre le Sénégal et la Mauritanie.

Cette réunion bilatérale a permis de poursuivre l'harmonisation et le partage des fréquences dans la zone frontalière entre le Sénégal et la Mauritanie, et de trouver des solutions concrètes aux problèmes de brouillages et de roaming non intentionnel dans ladite zone.

e. Recouvrement

Dans le cadre du recouvrement des redevances liées à l'utilisation du spectre de fréquences, les équipes de contrôle n'ont ménagé aucun effort pendant leurs missions de contrôle afin d'améliorer le taux de recouvrement des redevances de l'utilisation du spectre de fréquences. En 2018 le taux de recouvrement a connu une progression de 8 % par rapport au taux enregistré en 2017. Ce taux a atteint 81.22 % en décembre 2018.

7. Homologation

Conformément aux dispositions de l'arrêté N° R132 du 28 Février 2001, tout équipement terminal destiné à être connecté, directement ou indirectement, à un réseau ouvert au public ne peut être mis sur le marché mauritanien qu'après homologation.

Cette homologation est également exigée préalablement à la mise sur le marché de tout équipement radioélectrique, quelle que soit sa destination.

Elle permet de vérifier la conformité des équipements terminaux et des installations radioélectriques à des spécifications techniques établies sur la base de standards internationaux et de spécificités nationales.

Durant l'année 2018, l'ARE a délivré 135 certificats d'agrément des équipements terminaux et installations radioélectriques.

8. Bilan des autorisations générales

En application des dispositions de la loi 2013-025 portant sur les communications électroniques en particulier celles de son décret d'application n° 2014-065 portant sur le régime des activités de communications électroniques et les modalités d'octroi des licences et des autorisations, le Conseil National de Régulation a, durant l'année 2018, autorisé cinq (5) opérateurs à fournir des services à valeur ajoutée y compris des centres d'appel via l'utilisation des capacités des opérateurs de réseaux ouverts au public.

9. Accès universel

Dans le cadre de la politique nationale d'accès universel, l'année 2018 a connu la promulgation de la loi 2018-037 du 20 Août 2018 modifiant et abrogeant certaines dispositions de l'ordonnance 2001-06 créant l'agence de promotion de l'accès universel aux services.

La nouvelle loi, qui a mis fin aux activités de l'agence, confie les missions de fournitures d'accès universel aux départements ministériels chargés de l'eau, de l'électricité et des télécommunications.

Le Fonds d'accès universel, alimenté entre autres par les redevances d'accès universel prélevées sur les chiffres d'affaires des opérateurs de télécommunications, est géré par le ministère chargé des finances.

Les revenus générés en 2018 par la mise en œuvre de la couverture de l'axe Zouerate-Birmogrein – Ainbintili au titre de l'accès universel sont évalués à 3 millions MRU alors que les charges d'exploitation annuelle ont été plafonnées à 15 millions MRU.

10. Gestion des noms de domaines

Le NIC¹⁴-Mauritanie, organisme chargé de la gestion des noms de domaines nationaux, a mis en place un plan d'action pour la modernisation de la gestion du ccTLD¹⁵ «*.mr*», qui a pour objectif d'accroître le nombre d'enregistrement de noms de domaines, considéré comme un levier pour le développement du contenu mauritanien sur le web. Il s'agissait de favoriser une meilleure offre de services, à travers une concurrence accrue entre des bureaux d'enregistrement, tout en garantissant

¹⁴ Network Information Center

¹⁵ Country code Top Level Domain

plus de sécurité et de facilité d'accès à l'enregistrement des noms de domaines sous le ccTLD de la Mauritanie.

Dans ce cadre NIC-Mauritanie a bénéficié d'un financement du projet WARCIP, qui a permis la réalisation d'importantes activités parmi lesquelles on peut citer :

- L'élaboration d'un cadre réglementaire et d'une charte de nommage flexible et adaptable, qui garantit la rapidité et la facilité de l'enregistrement des noms de domaine ainsi que les procédures d'accréditation des bureaux d'enregistrement (registrars) et de résolution des litiges ;
- L'accréditation d'un réseau de plus de 20 bureaux d'enregistrement nationaux et étrangers ;
- Le déploiement d'une plateforme (CoCCA) robuste et sécurisée d'automatisation du système d'enregistrement de noms de domaine, à la hauteur des meilleures pratiques internationales, laquelle est utilisée dans plus de 40 ccTLD dans le monde ;
- L'acquisition du matériel informatique nécessaire ;
- Le lancement du processus d'obtention de la délégation, auprès de l'ICANN, de l'extension IDN¹⁶ de la Mauritanie en langue arabe (موريتانيا) qui a abouti à la validation de cette délégation par le bureau de l'ICANN, ce qui a permis au NIC-Mauritanie d'offrir, pour la première fois, l'enregistrement de nom de domaine en langue arabe.

10.1. Un système d'enregistrement 24/7 des noms de domaine

NIC-Mauritanie a mis en place un nouveau système d'enregistrement, le système CoCCA, qui permet dorénavant à tout un chacun, particulier comme entreprise, d'enregistrer et d'activer son nom de domaine en *.mr* dans des délais très réduits quelle que soit l'heure du jour et de la nuit, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Jusqu'à présent aucun incident bloquant ne s'est produit depuis la mise en place de cette plateforme.

10.2. Tarifs des noms de domaine *.mr*

Les tarifs des opérations en *.mr* ont fait l'objet d'une baisse importante de 30 %. Le tarif sous l'extension *.mr* est désormais de 2 000 MRU soit l'équivalent près de 50 euro. Toutefois et malgré cette baisse le prix reste élevé par rapport aux autres domaines génériques tel que *.com*, *.info* ou *.net*.

¹⁶ Internationalized Domain Name

10.3. Réseau de distribution des noms de domaines

L'année 2018 a connu l'accréditation de 14 bureaux d'enregistrement nationaux et étrangers :

Liste de bureaux accrédités

ID	Registrar	Pays	Date d'accréditation
cdidomain	Centre Distribution Informatique	Mauritanie	14/11/2018
csinformatique	CSI	Mauritanie	27/06/2018
etsrimnow	ETS RIMNOW	Mauritanie	24/12/2018
geigroupe	GEIGROUPE	Mauritanie	27/06/2018
iprodomain	ipro	Mauritanie	27/06/2018
kaneconsult	KCG	Mauritanie	27/06/2018
lexsynergy	Lexsynergy Limited	Angleterre	5/07/2018
mauritel	Mauritel	Mauritanie	9/11/2018
mdistribution	mdistribution	Mauritanie	27/06/2018
megatech	MEGATECHONOLGY	Mauritanie	27/06/2018
nameshield	NAMESHIELD SAS	France	31/10/2018
namewebmr	NAMEWEB BVBA	Belgique	29/11/2018
syskattech	SYSKAT Technologie	Mauritanie	8/11/2018
ticdomains	TIC-D	Mauritanie	30/10/2018

Source : NIC-Mauritanie

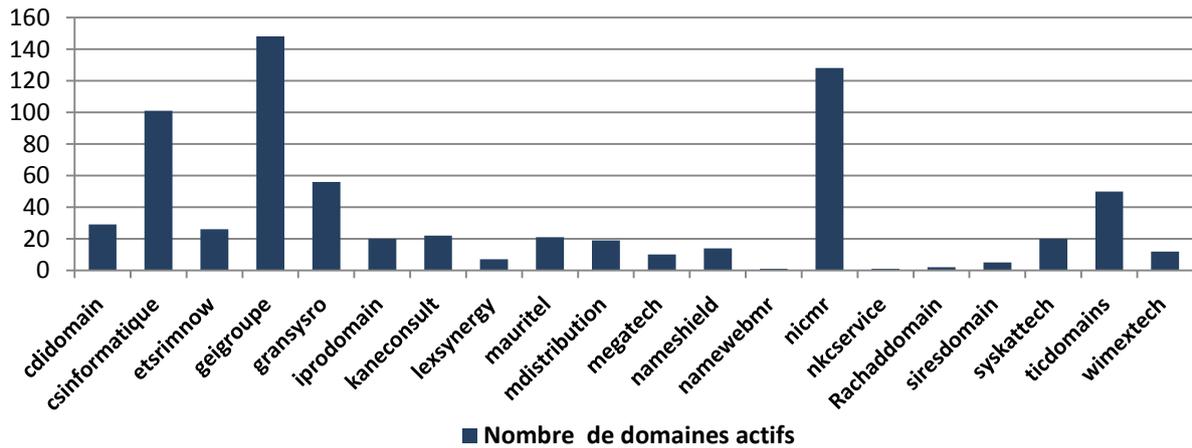
10.4. Répartition des noms de domaine par Bureau d'enregistrement

Le tableau suivant présente la répartition des noms de domaine actifs enregistrés sous .mr au 31/12/2018.

Répartition des noms de domaine

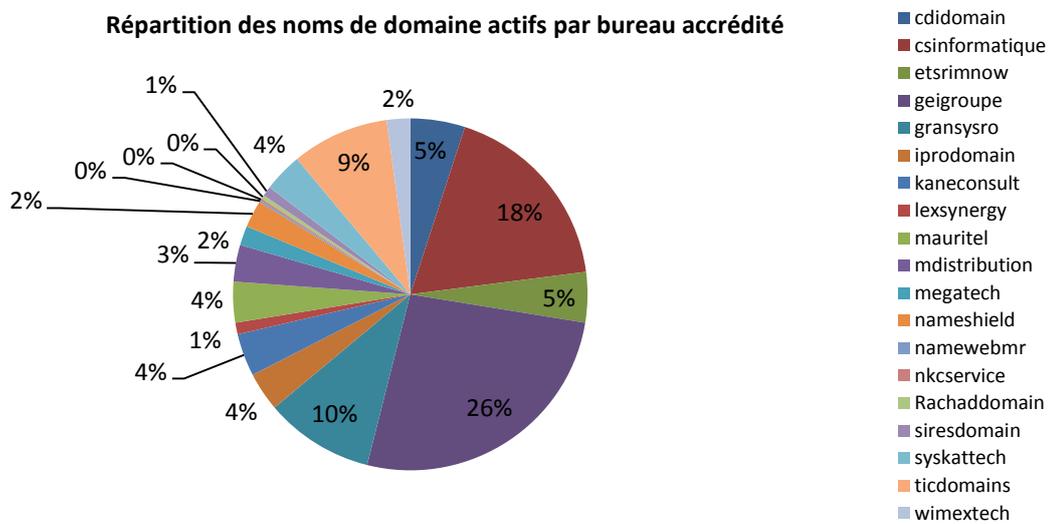
Nom du Registrar	ID	Nbr de domaines	Nbr de domaines actifs
Centre Distribution Informatique	cdidomain	29	29
CSI	csinformatique	101	101
ETS RIMNOW	etsrimnow	26	26
GEIGROUPE	geigroupe	148	148
Gransy, s.r.o. d/b/a subreg.cz	gransysro	56	56
ipro	iprodomain	20	20
KCG	kaneconsult	22	22
Lexsynergy Limited	lexsynergy	7	7
Mauritel	mauritel	21	21
mdistribution	mdistribution	19	19
MEGATECHONOLGY	megatech	10	10
NAMESHIELD SAS	nameshield	14	14
NAMEWEB BVBA	namewebmr	1	1
NIC-Mauritanie	nicmr	1 185	128
Nouakchott Service	nkcservice	1	1
Bureau d'études & Consultations RACHAD	Rachaddomain	2	2
SIRES	siresdomain	5	5
SYSKAT Technologie	syskattech	20	20
TIC-D	ticdomains	50	50
WIMEX Technologie	wimextech	12	12
Total:		1 749	692

Source : NIC-Mauritanie



Source : NIC-Mauritanie

Répartition des noms de domaine actifs par bureau accrédité



Source : NIC-Mauritanie

10.5. NIC-Mauritanie lance les noms de domaine en langue arabe sous موريتانيا.

Suite à l'aboutissement des procédures entreprises auprès de l'ICANN, cette dernière a validé la demande du NIC-Mauritanie pour la délégation du ccTLD IDN en arabe موريتانيا.

NIC-Mauritanie a déjà créé un premier groupe de noms de domaine en موريتانيا (les domaines de quelques institutions gouvernementales, de l'Université, NIC-Mauritanie, l'Autorité de Régulation, ONG,...). Ce premier groupe de noms de domaine marque symboliquement le lancement de l'ouverture au public des noms de domaine en arabe, prévu le 26 mars 2019. La commercialisation active de l'extension devant faire l'objet de réflexions prochainement.

Ce succès vient couronner un processus de plusieurs mois de travail mené par NIC-Mauritanie et auquel ont notamment collaboré le Gouvernement, l'Autorité de Régulation, et les opérateurs de communications électroniques.

Chapitre 3 - Secteur des postes

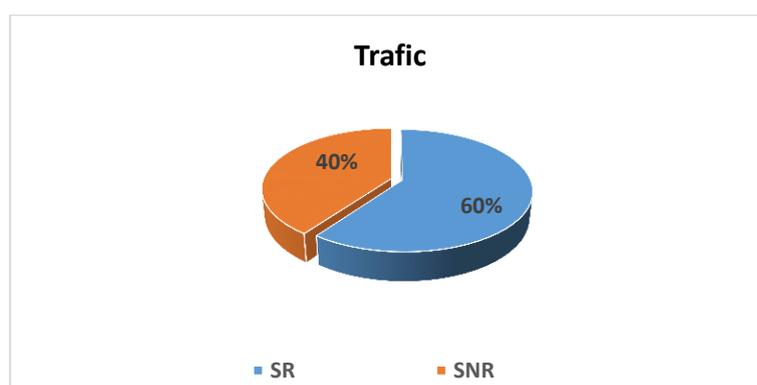
Le secteur postal se compose de 5 opérateurs dont quatre de taille réduite. En 2018 l'opérateur postal historique (Mauripost), fournisseur du Service Postal Universel (SPU), détient 78% du chiffre d'affaires et 76% du trafic global contre 70% et 78% respectivement en 2017.

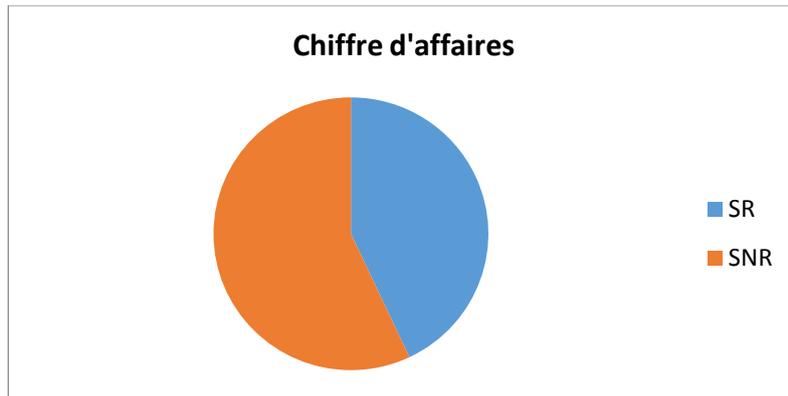
Au niveau des tendances, la croissance a été maintenue en 2018 mais le marché, étroit et fragile, souffre d'une concurrence déloyale qui se résume en général dans le marché parallèle (informel) notamment celui du transport.

3-1-Observatoire des marchés

Le Marché en 2018

Secteur postal	Trafic	%	Chiffre d'affaires en MRU	%
Réservé (SR)	309 189	60	41955107	43
Non Réservé (SNR)	206 126	40	55614910	57
Total	515315	100	97570017	100

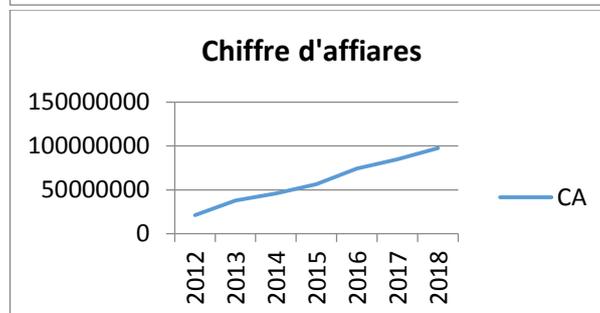
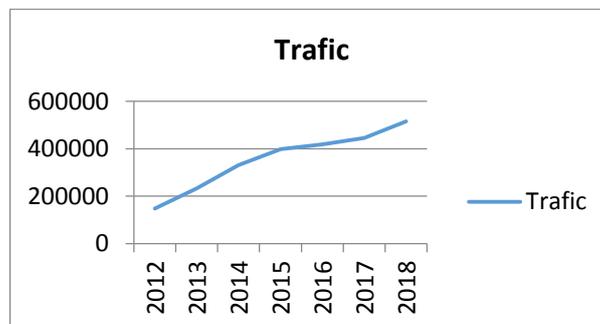




Le Secteur Réserve (SR) représente 60% du total du trafic global et 43% du chiffre d'affaires global contre 40% du trafic global et 57% du chiffre d'affaires global pour le Secteur Non Réserve (SNR).

Evolution du marché :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Trafic	147604	232526	331196	398828	418770	445797	515 315
CA	21146490	38007264	45842963	56392885	74143493	84843493	97570017



En 2018 le secteur a poursuivi la même tendance avec une croissance quasi identique de 15% pour le trafic et pour le chiffre d'affaires.

Le tableau ci-dessous retrace l'historique de cette évolution :

Année	Evolution annuelle	
	Trafic	CA
2012	32%	14%
2013	58%	80%
2014	42%	21%
2015	20%	23%
2016	5%	31%
2017	6%	14%
2018	15%	15%

3-2-Les agréments

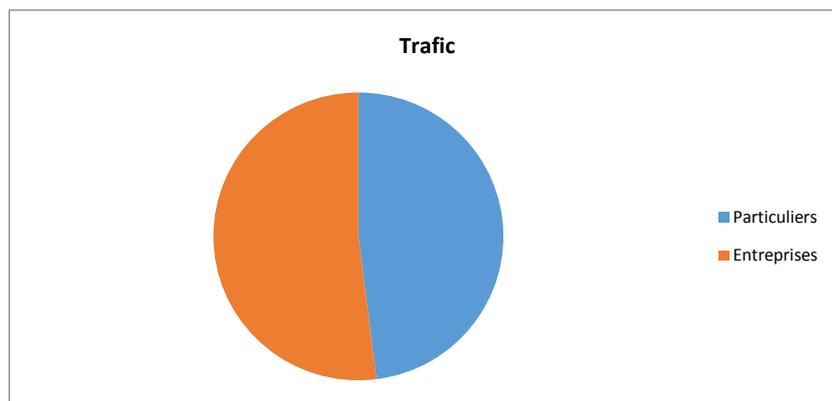
L'année 2018 n'a pas connu l'octroi d'un nouvel agrément.

3-3-Classification socioprofessionnelle

Répartition du trafic

Le tableau ci-dessous présente les usagers du service postal répartis entre les deux grands segments Particuliers et Entreprises :

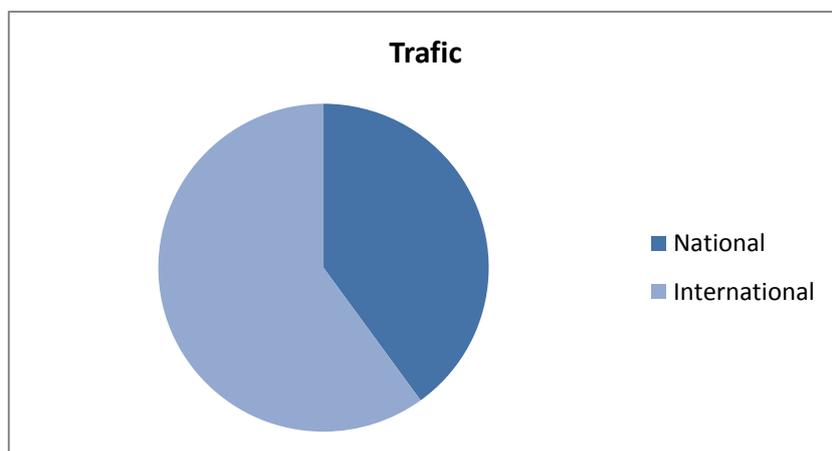
	Trafic	%
Particuliers	247 351	48
Entreprises	267 964	52
Total	515 315	100



Flux du courrier :

Dans l'analyse du marché postal, il est souvent utile de s'intéresser à l'origine et à la destination du courrier.

Destination	Trafic	Pourcentage
National	206 126	40
International	309 189	60
Total	515 315	100



3-4-Emploi

L'année 2018 n'a pas connu d'évolution majeure au niveau de l'emploi et Mauripost demeure l'employeur principal.

3-5-Couverture territoriale

La couverture n'a pas évolué en 2018. Le tableau ci-dessous résume la situation de la couverture territoriale.

	Mauripost	Opérations	Total
Bureaux	33	7	40
Points postaux	4	0	4
Total	37	7	44

Chapitre 4 - Secteur de l'électricité

4-1-Aperçu général

L'année 2018 est principalement marquée par la dissolution de l'entité chargée de la maîtrise d'ouvrage déléguée (L'Agence pour la Promotion de l'Accès Universel aux Services (APAUS)) qui faisait le lien entre les délégataires et le ministère en charge du secteur d'énergie, et qui facilitait les interventions techniques et le paiement des subventions des délégations du service public d'électricité à travers un fonds d'accès universel dédié à cet effet.

Cette situation caractérisée par l'absence du maître d'ouvrage délégué a alourdi d'une part les procédures des interventions techniques pour la grosse maintenance, le renouvellement et/ou l'extension des installations électriques, et d'autre part les modalités de paiement des subventions des délégataires.

Ce nouveau paysage a engendré des retards importants de paiement des subventions ayant directement impacté l'approvisionnement régulier des centrales en gasoil, et occasionné plusieurs arrêts de service dans la DSPE.

Cette année est également marquée par l'introduction de la loi 2017-006 du 1^{er} février 2017 relative au Partenariat Public Privé qui a inclus, dans son champ d'application, les secteurs de la poste, de l'eau et de l'électricité régis jusque-là avec des lois sectorielles. Cette loi a créé une confusion dans les missions de l'ARE notamment celles relatives au recrutement des nouveaux délégataires.

Dans le cadre de la généralisation de la grosse maintenance, de nouvelles licences ont été attribuées avec l'introduction de comptes d'exploitation dans les nouveaux cahiers des charges. Cette nouvelle approche, ayant pour objectif l'encadrement des offres, limite la concurrence à la marge bénéficiaire du délégataire et au coût de transport du gasoil.

Il s'agit des licences:

- N° 36 pour la DSPE dans les localités de Wali et Teichtaya est attribuée à la société EAPD Sarl ;
- N° 37 pour la DSPE dans les localités de Wali et Teichtaya est attribuée à la société RESEAU-TD suite au désistement de la société EAPD Sarl (Licence N°36) ;
- N° 39 pour la DSPE dans la localité de Belgherbane est attribuée à la société EAPD Sarl suite au désistement du groupement MKH/TILIMSI (Licence N°32) ;
- N° 38 pour la DSPE dans les localités de Taguilalet et Ajourer Tenhemoud est attribuée à la société EAPD Sarl suite au désistement du groupement MKH/TILIMSI (Licence N°32) ;

De façon générale, le bilan de la DSPE peut se résumer comme suit :

- Attribution de quatre (4) nouvelles licences ;
- Désistement de deux délégataires durant leurs périodes d'essai ;
- 22 sites délégués repartis entre six (6) délégataires ;

- 8078 abonnés, soit une augmentation de 2% par rapport à 2017 ;
- Une puissance totale installée de 8 049kVA soit une augmentation de 17,35% par rapport à 2017 ;
- Une puissance solaire installée de 174kWc soit 2 % de la puissance totale installée ;
- Une puissance totale disponible de 5 559kVA soit 69% de la puissance totale installée ;
- Une énergie totale produite de 4 280 717kWh soit une augmentation de 9% par rapport à 2017 ;
- Une énergie solaire produite de 148 853kWh soit 3% de l'énergie totale produite ;
- Un taux de perte technico-commercial pratiquement constant par rapport à 2017 de 24,62% ;
- Une recette globale de 41 277 160 MRU soit une augmentation de 9% par rapport à 2017 ;
- Une charge globale de 73 770 611 MRU soit une augmentation de 9% par rapport à 2017 (dont 76% représentent les charges liées au gasoil) ;
- Une subvention globale de 32 493 450 MRU soit une augmentation de 9% par rapport à 2017 ;
- Un rapport Subvention/Charge constant par rapport à 2017 de 44% ;
- Un coût de revient du kWh vendu de 22,86 MRU soit une augmentation de 1% par rapport à 2017 ;

Cette augmentation du coût du kWh vendu aurait pu être inversée avec plus de production solaire comme prévu lors de l'hybridation de certaines centrales électriques. Malheureusement, le sous dimensionnement des systèmes solaires photovoltaïques qui n'arrivent plus à supporter les charges des différentes localités fait que l'effet escompté n'a pas été réalisé.

4-2-Rappel du cadre légal et institutionnel du secteur de l'électricité

Le cadre légal est constitué principalement par les lois :

- La loi N° 2001 – 019 du 25 janvier 2001 portant code de l'électricité ;
- La loi N° 2001 – 18 du 25 janvier 2001, portant sur l'Autorité de Régulation Multisectorielle.
- La loi 2017-006 du 1^{er} février 2017 relative au Partenariat Public Privé

Elles prévoient notamment:

- la procédure d'octroi de licences de production, de distribution ou de vente de l'électricité ;
- la procédure de contrôle et de suivi des licences à travers un cahier des charges.

Organisation actuelle de la DSPE

Les structures impliquées dans la délégation du service public d'électricité sont les suivantes :

❖ Le ministère chargé du secteur d'énergie a pour missions :

- La planification ;
- La normalisation ;
- L'homologation des tarifs sur proposition de l'ARE ;
- L'octroi et la modification des licences sur proposition de l'ARE ;
- La grosse maintenance ;
- La formation des délégués sur :

- La marche journalière des centrales électriques,
- La maintenance des équipements,
- L'utilisation du logiciel de gestion ;
- L'assistance des délégataires pour élucider et surmonter certains problèmes délicats ;
- La continuité de service de façon temporaire en cas de défaillance du délégataire.

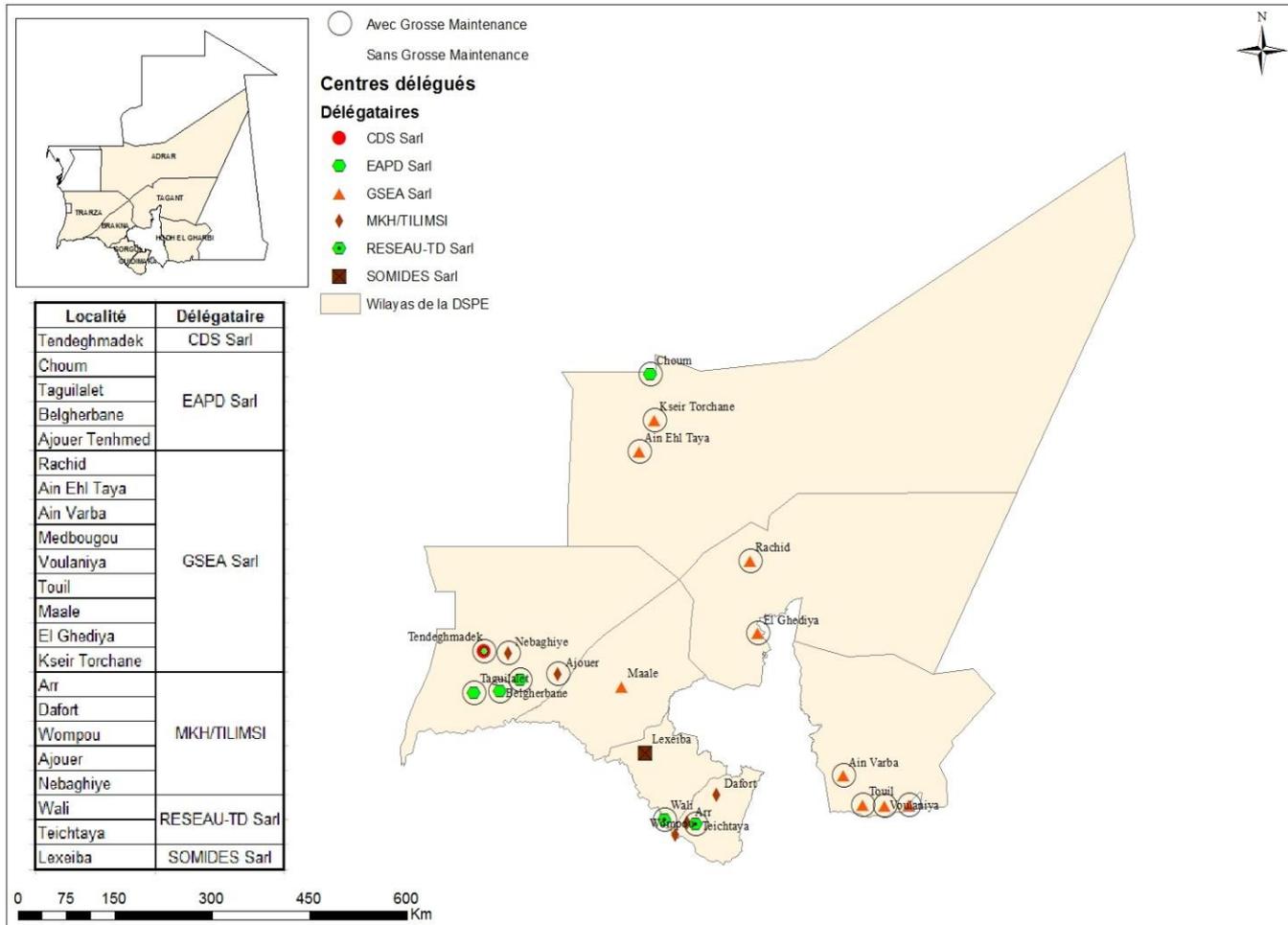
❖ L'Autorité de Régulation a pour missions :

- Le suivi de l'application des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur d'électricité ;
- La mise en œuvre des procédures d'attribution et d'exploitation des licences ;
- La sanction de tout manquement au cadre légal et réglementaire ;
- Et de manière générale, toute question liée à la régulation du secteur de l'électricité si la puissance des installations ($P_{\text{installation}} \geq 30\text{kva}$).

4-3-Délégation du service public de l'électricité (DSPE)

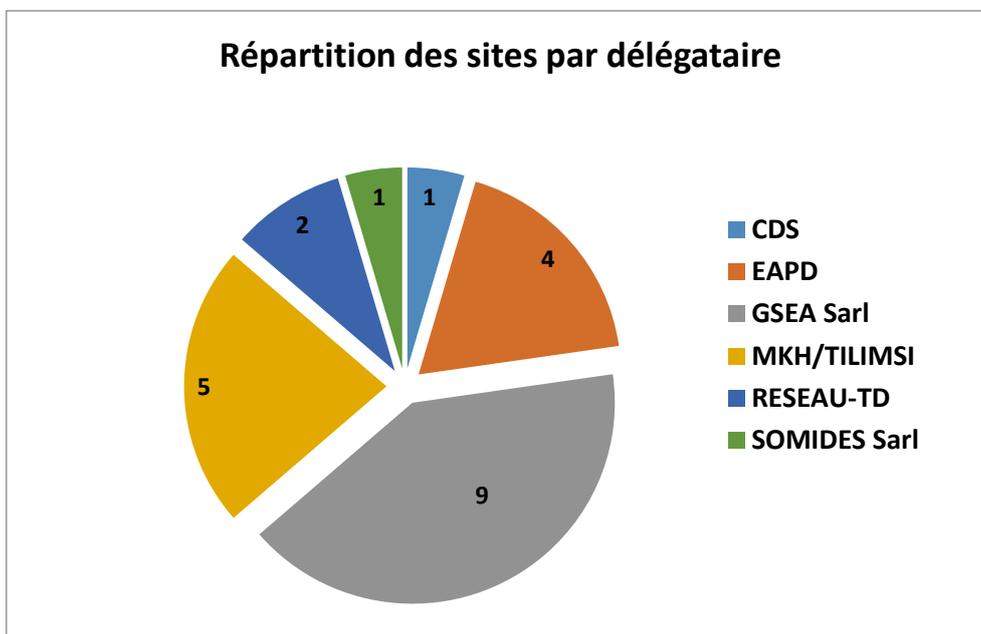
Bilan technique global de la DSPE

Cartographie des sites :



a. Sites délégués :

Les sites de la DSPE sont au nombre de 22 repartis, selon les délégataires, comme suit :



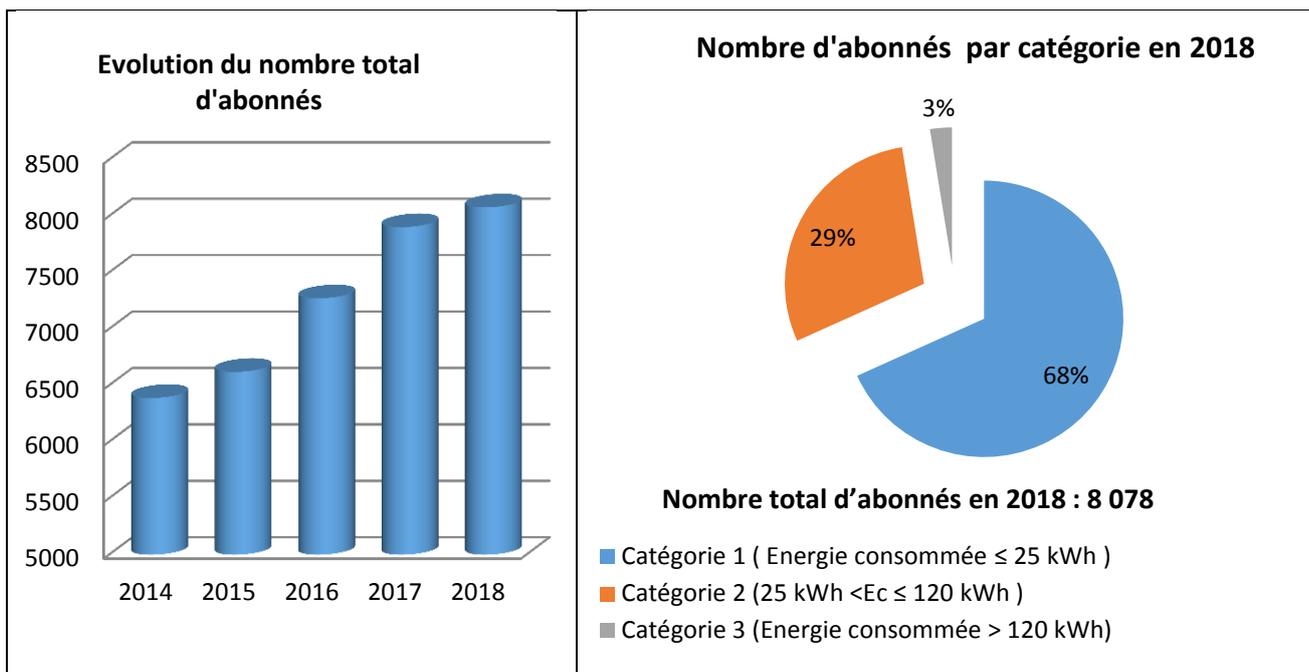
Attribution, retrait et modification des licences

Quatre nouvelles licences ont été attribuées avec l'introduction de comptes d'exploitations dans les nouveaux cahiers des charges.

Il s'agit des licences suivantes :

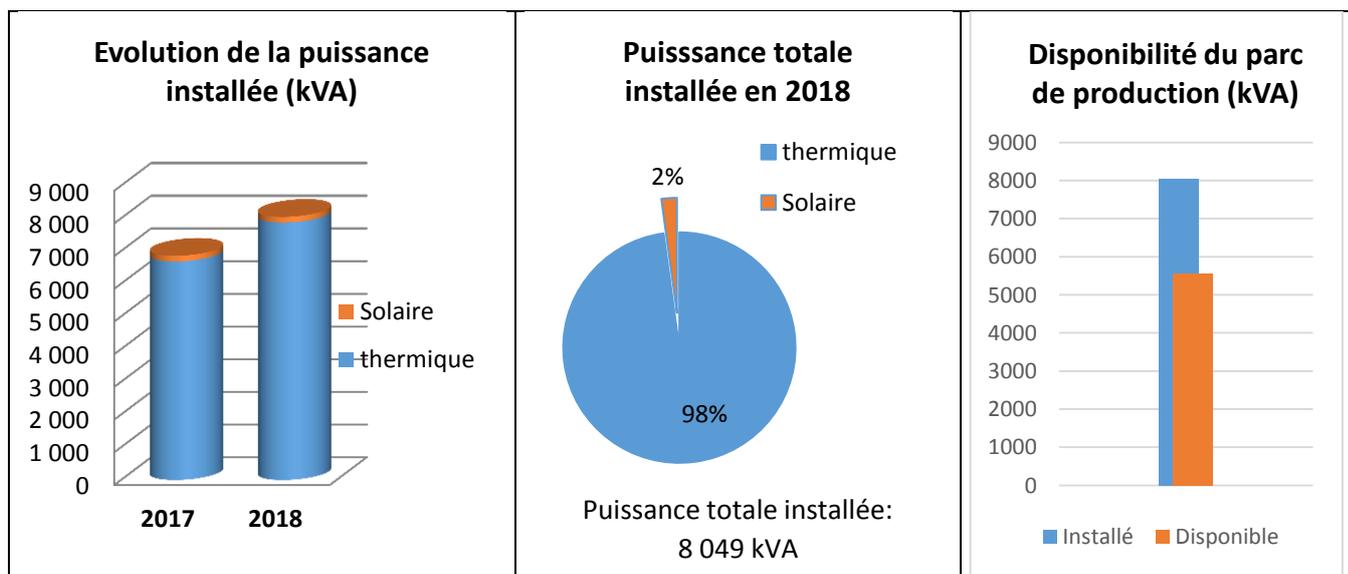
- n° 36 autorisant l'exercice des activités de production, de distribution, et de vente d'énergie électrique dans les localités de Wali et Teichtaya, au bénéfice de la société EAPD Sarl.
- n° 37 autorisant l'exercice des activités de production, de distribution, et de vente d'énergie électrique dans les localités de Wali et Teichtaya, au bénéfice de la société RESEAU-TD Sarl.
- n° 38 autorisant l'exercice des activités de production, de distribution, et de vente d'énergie électrique dans les localités de Taguilalet et Ajouer Tenhemoud, au bénéfice de la société EAPD Sarl.
- n° 39 autorisant l'exercice des activités de production, de distribution, et de vente d'énergie électrique dans la localité de Belgherbane au bénéfice de la société EAPD Sarl.

Evolution du nombre d'abonnés



On observe une évolution de 2% du nombre d'abonnés par rapport à l'année précédente.

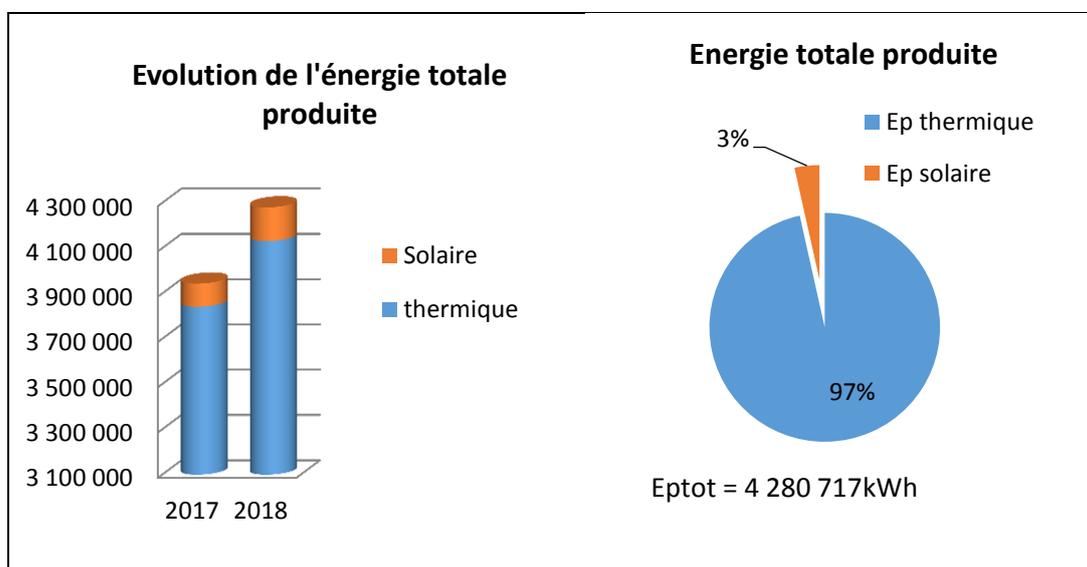
Puissance installée



On note une évolution de 17,35%, de la puissance totale installée par rapport à l'année précédente. Cette évolution est due à l'augmentation de la capacité des unités de production de quelques sites.

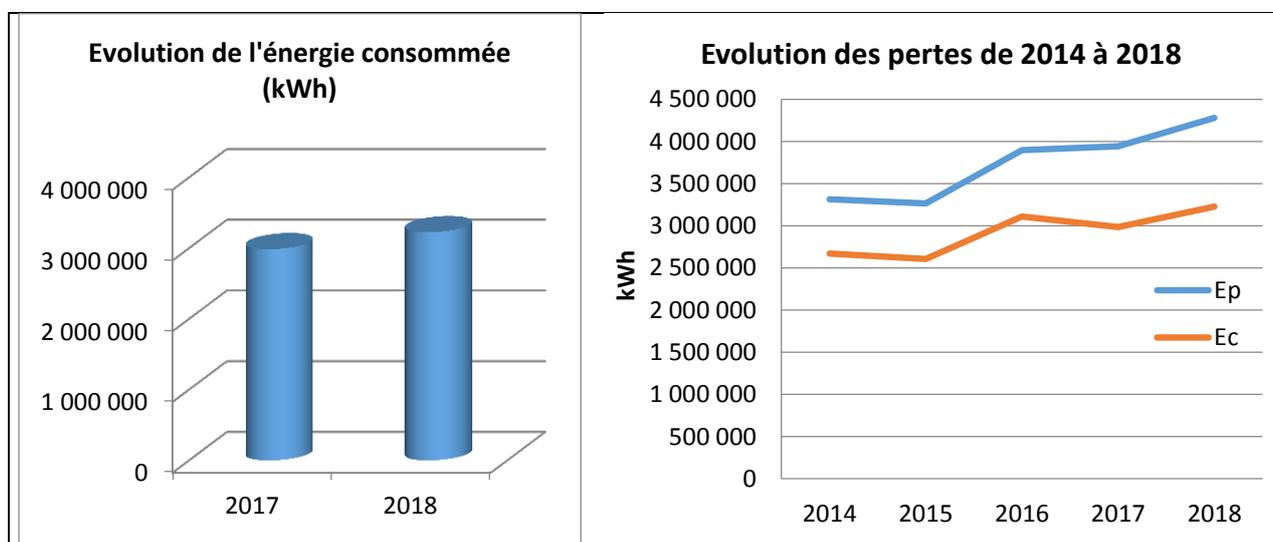
Cependant, 31% de cette puissance installée est indisponible du fait des problèmes de grosse maintenance de certains groupes électrogènes et du sous dimensionnement des systèmes solaires photovoltaïques de certaines localités.

Production



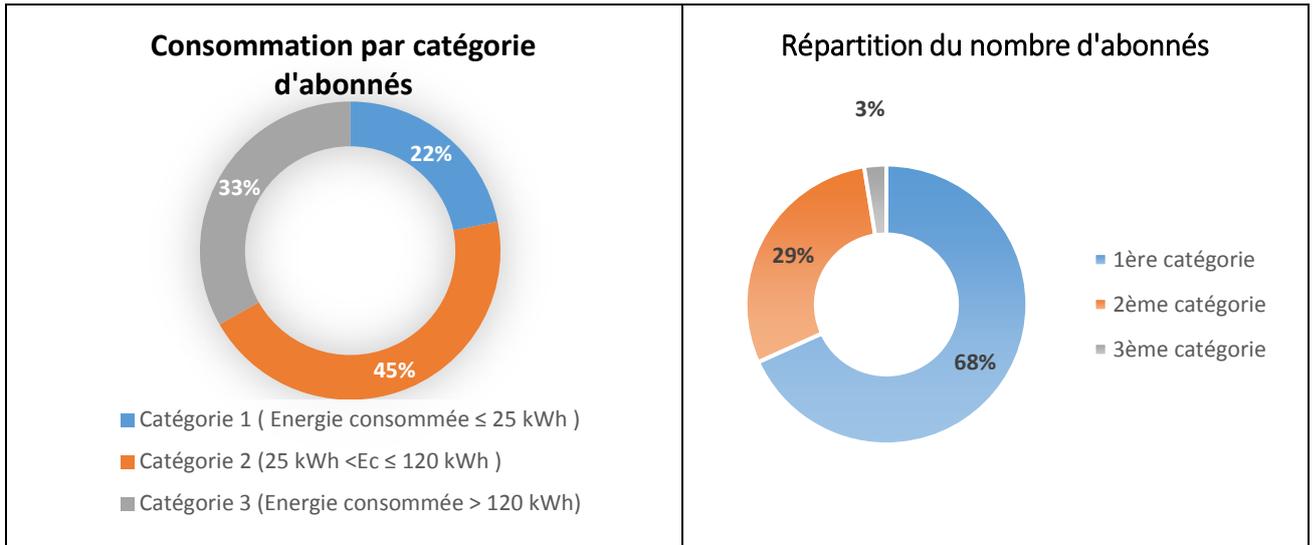
On observe une augmentation de 9% de l'énergie produite par rapport à l'année précédente.

Consommation



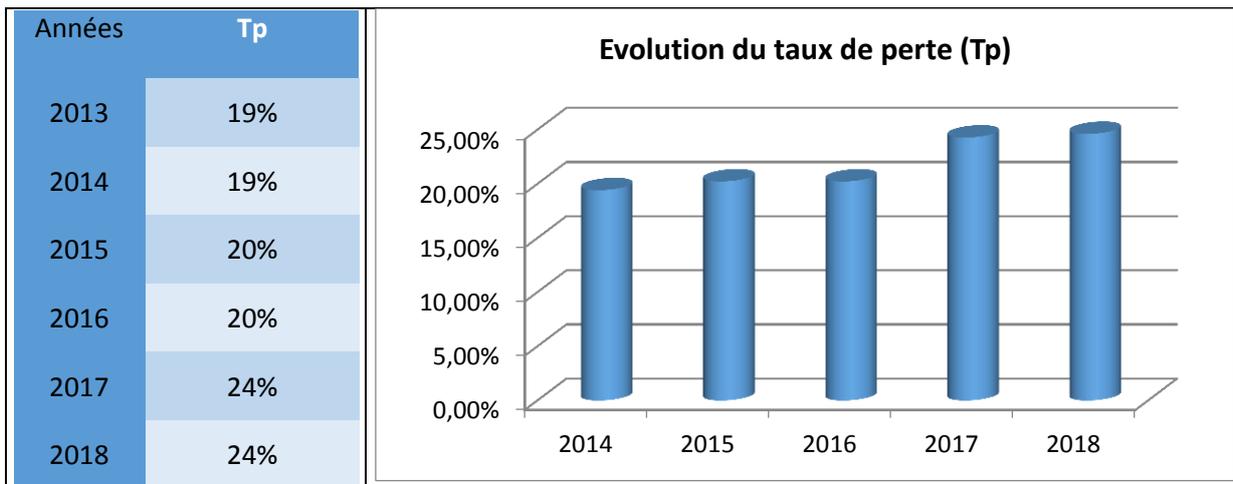
On observe une augmentation de 8% de la consommation d'énergie par rapport à l'année précédente.

Consommation par catégorie d'abonnés



On constate que la consommation de la première catégorie (5 512 abonnés) représente uniquement 22% de la consommation totale d'électricité alors que celles de la deuxième et troisième catégorie représentent respectivement 45% (2 361 abonnés) et 33% (205 abonnés).

Evolution du Taux de perte d'énergie (Tp)



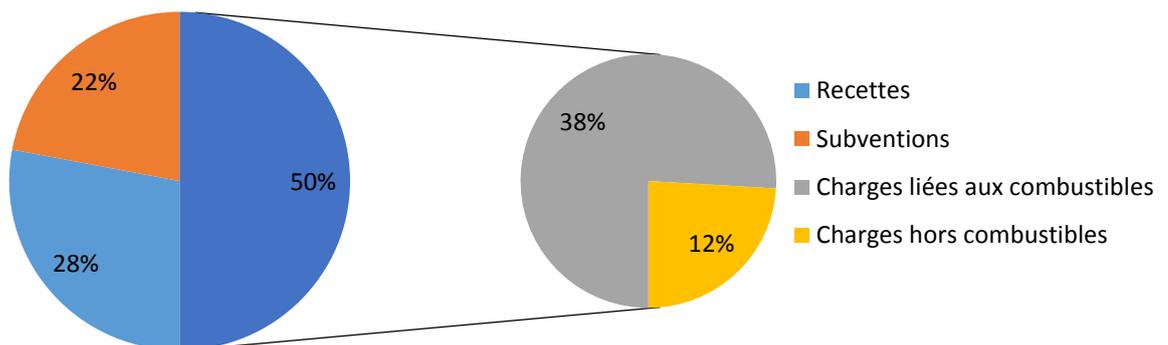
Le taux de perte technico-commercial est resté pratiquement constant à 24% par rapport à l'année précédente. Ce taux élevé du niveau de perte technico-commercial par rapport au niveau conventionnel (15%) est liée d'une part au mauvais état des compteurs domestiques pour certaines localités (Choum, Ajour, Nebaghiye, Belgherbane et extensions), et d'autre part à la typologie du réseau moyenne tension de Belgherbane et extensions.

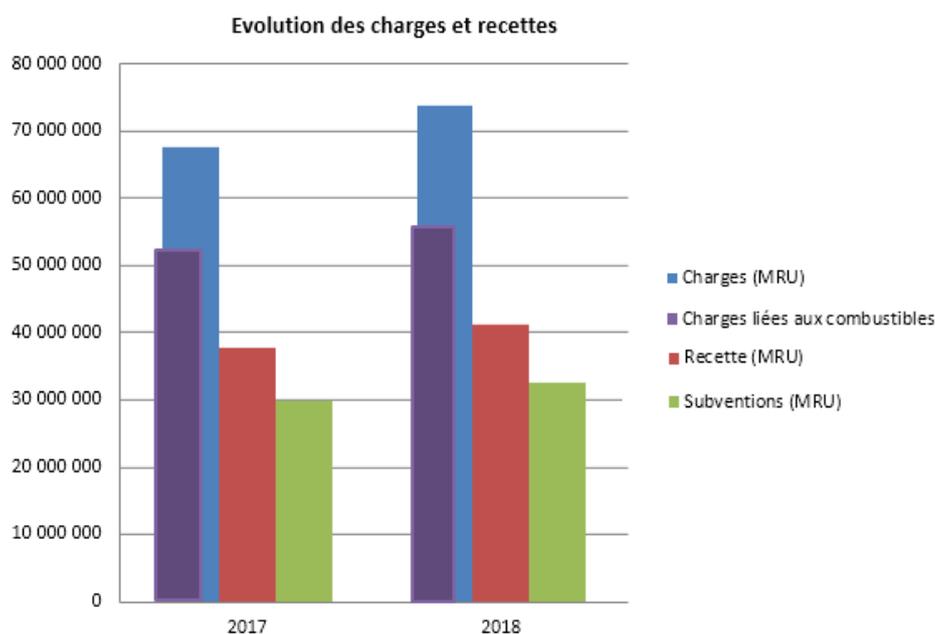
Bilan financier global de la DSPE

a. Evolution des charges et des recettes

Paramètres	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017_2018
Charges (MRU)	70 847 155	66 150 611	74 209 163	67 528 371	73 770 610	9%
Recette (MRU)	31 680 831	31 381 778	36 945 943	37 764 062	41 277 160	9%
Subventions (MRU)	39 166 324	35 834 883	37 321 096	29 764 310	32 493 451	9%
Rapport Subvention/Charges	55%	54%	50%	44%	44%	0%
Cout de revient du kWh vendu (MRU/kWh)	26,5	25,4	23,9	22,6	22,8	1%

Répartition des charges et des recettes





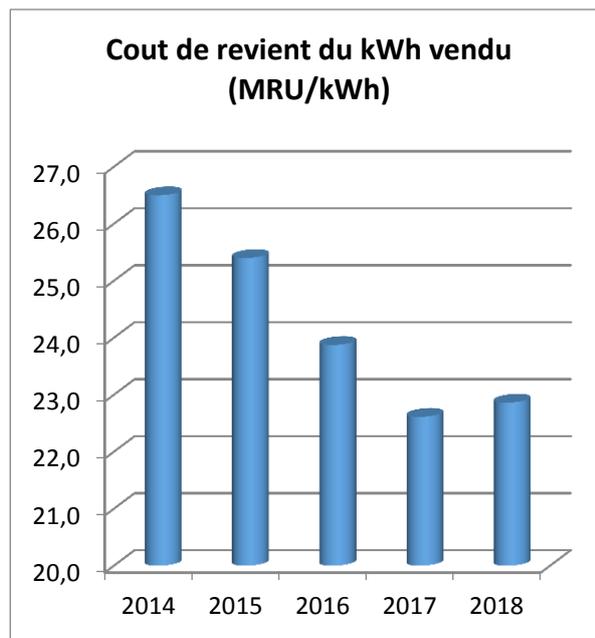
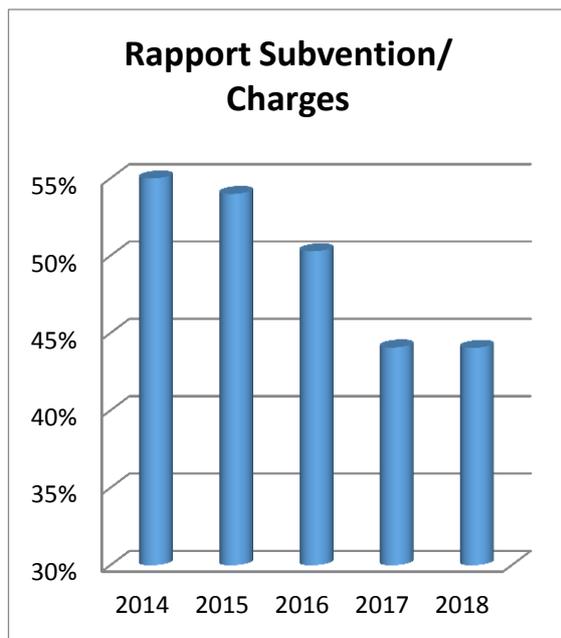
On observe une augmentation de 9% des recettes liée à l'évolution du nombre total d'abonnés par rapport à l'année précédente.

On note aussi une augmentation de 9% des charges totales d'exploitation due au renouvellement des licences de certaines localités avec des offres financières plus importantes, notamment pour les localités de Wali, Teichtaya, Taguilalet, Ajour Tenhemoud et Belgherbane.

Les charges liées aux combustibles pèsent lourdement et représentent 76% des charges globales avec un prix d'achat du litre à la pompe qui intègre l'ensemble des taxes applicables aux hydrocarbures.

Avec une politique de détaxation du gasoil pour les délégataires permettant de réduire de 42% les charges liées aux combustibles, on garantirait l'équilibre financier de la délégation.

Rapport Subvention /Charges et Coût de revient du KWh vendu (Um/kWh)



Malgré cette augmentation des charges liée à l'intégration de la grosse maintenance aux charges des délégataires, le rapport Subventions/Charges est resté constant avec une légère hausse de 1% du coût de revient du kWh vendu qui est passé de 22,6 MRU en 2017 à 22,8 MRU cette année.

4-4-Activités

Contrôle des délégataires

Les délégataires ont fait l'objet de suivi régulier comme retracé dans le tableau suivant :

Année	Date	Sites visités	Objet de la mission
2018	Du 07 au 08 février 2018	Belgherbane	Mission de contrôle des Délégations de Service Public de l'Electricité (DSPE).
	Du 19 au 20 février 2018	Wali et Teichtaya	Transfert à EAPD Sarl
	Du 15 au 16 mars 2018	Ajouer	Mission de contrôle des Délégations de Service Public de l'Electricité (DSPE).
	Du 5 au 7 mars 2018	Choum	Transfert à EAPD Sarl
	Du 2 au 18 Juillet 2018	Medbougou, Voulaniya, Touil, Ain Varba, Wompou, Arr, Dafort et Rachid	Mission de contrôle des Délégations de Service Public de l'Electricité (DSPE).
		Wali et Teichtaya	Transfert au délégataire Réseau TD des infrastructures électriques.
	Du 20 au 22 juillet 2018	Taguilalet, Belgherbane et Ajouer Tenhemed	Transfert à EAPD Sarl
	01 au 15 août 2018	Kseir Torchane, Ain Ehl Taya, El Ghediya, Maal, Lexeiba, Ajouer et Nebaghiya	Mission de contrôle des Délégations de Service Public de l'Electricité (DSPE)

4-5-Consultations et réunions relatives à la DSPE

Consultation n°1 du 24/01/2018 : Approbation du calcul de rémunération de la délégation de service public d'électricité (lot n°1 du 4^{ème} trimestre 2017) ;

Consultation n°6 du 30/07/2018 : Approbation du calcul de rémunération de la délégation de service public d'électricité (lot n°1 du 2^{ème} trimestre 2018) ;

Consultation n°9 du 30/08/2018 : Approbation du calcul de rémunération de la délégation de service public d'électricité (lot n°2 du 2^{ème} trimestre 2018) ;

Consultation n°11 du 16/11/2018 : Approbation du calcul de rémunération de la délégation de service public d'électricité (lot n°2 du 3^{ème} trimestre 2018) ;

PV de réunion n°8 du 21/05/2018 : Approbation du dossier d'appel d'offres de la DSPE de Taguilalet, Ajourer Tenhemoud et Belgherbane ;

PV de réunion n°12 du 04/07/2018 : Approbation du rapport d'évaluation des offres de la DSPE de Taguilalet, Ajourer Tenhemoud et Belgherbane ;

PV de réunion n°17 du 12/12/2018 : Approbation de la modification du cahier des charges de la licence N°26 du délégataire GSEA Sarl et la résiliation de la DSPE de Kseir Torchane.

Chapitre 5 – Secteur de l'eau

5-1-Préambule

Après dix ans de l'octroi de la première licence de délégation de service public de l'eau (DSP), l'Autorité de Régulation continue à suivre l'exécution des cahiers des charges des opérateurs privés nationaux chargés de ces DSP dans certains villages du milieu rural. La maturité de cette expérience se révèle par le fait que les opérateurs se professionnalisent davantage dans le domaine de la gestion du service public. C'est ainsi qu'ils se sont engagés à s'investir dans les outils d'exhaure après l'amortissement de la majorité du matériel initial bien que la durée de la licence fixée à 5 ans est relativement courte pour rentabiliser un tel investissement. L'octroi des licences de durée plus longue ainsi que l'adoption d'un système de zonage garantissant aux opérateurs une économie d'échelle donneraient certainement plus de succès à cette expérience.

La Maitrise d'ouvrage des infrastructures déléguées revient au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et à certaines communes. Ces Maitres d'Ouvrages sont chargés de la désignation d'une entité de rôle primordial dans le Système de DSP, à savoir le Chargé de Mission de Service Public (CMSP). Cette entité n'a pas encore été désignée dans la majorité des DSP. Le Ministère pourrait charger l'Office National du Service de l'Eau en milieu Rural (ONSER) de cette mission moyennant une redevance fixée dans les comptes d'exploitation des opérateurs.

Les éléments suivants sont le résultat du contrôle sur pièces et sur place du travail des délégataires. Une mission de l'ARE est passée par toutes les localités pour contrôler l'état technique des équipements, la gestion financière et prendre contact avec les opérateurs locaux, les élus et les usagers dans le but de collecter les informations nécessaires pour la validation des rapports annuels des délégataires. Après l'étape de validation, les données ont été analysées pour mettre en relief les différents indicateurs utilisés pour corriger les anomalies et tracer les stratégies futures.

5-2-Délégation du service public de l'eau potable

Situation de la DSP en fin 2018

A la fin de l'année 2018, la Mauritanie compte **12 contrats de délégation** de services d'eau potable au bénéfice de **81 localités**. Les localités couvertes par les contrats DSP sont situées dans 5 Wilayas : Brakna, Traza, Gorgol, Guidimaka et Hodh el Gharbi. Aucune nouvelle DSP n'a été accordée en 2018, et aucun contrat n'a été résilié.

Le nombre d'habitants couverts par la délégation du service public de l'eau (DSP) est de 138 039 personnes environ à la fin de 2018 soit environ 6.94 % de la population rurale en Mauritanie selon l'Office National des Statistiques (ONS).

Années	Nombre de délégations			localités	Population totale	
	accordées	Résiliées	Total		habitants	accroissement en %
2008	1	0	1	5	15 000	
2009	11	0	12	67	113 086	654
2010	1	0	13	72	126 409	11
2011	2	3	12	52	111 623	-12
2012	1	0	13	72	129 893	16
2013	1	0	14	78	135 750	4
2014	0	4	10	47	106 607	-21
2015	1	0	11	54	109 306	2,5
2016	1	0	12	81	126 863	16,06
2017	0	0	12	81	128 885	1,59
2018	0	0	12	81	138 039	7,10

Tableau 1: évolution des délégations (2009-2018)

L'emploi en 2018

En 2018, environ 94 emplois directs ont été offerts par les entreprises délégataires ; il s'agit de quatre (4) responsables de DSP, neuf (9) superviseurs et quatre-vingt et un (81) opérateurs. La rémunération totale de ce personnel s'élève à 4 629 542 MRU.

Situation géographique de la DSP

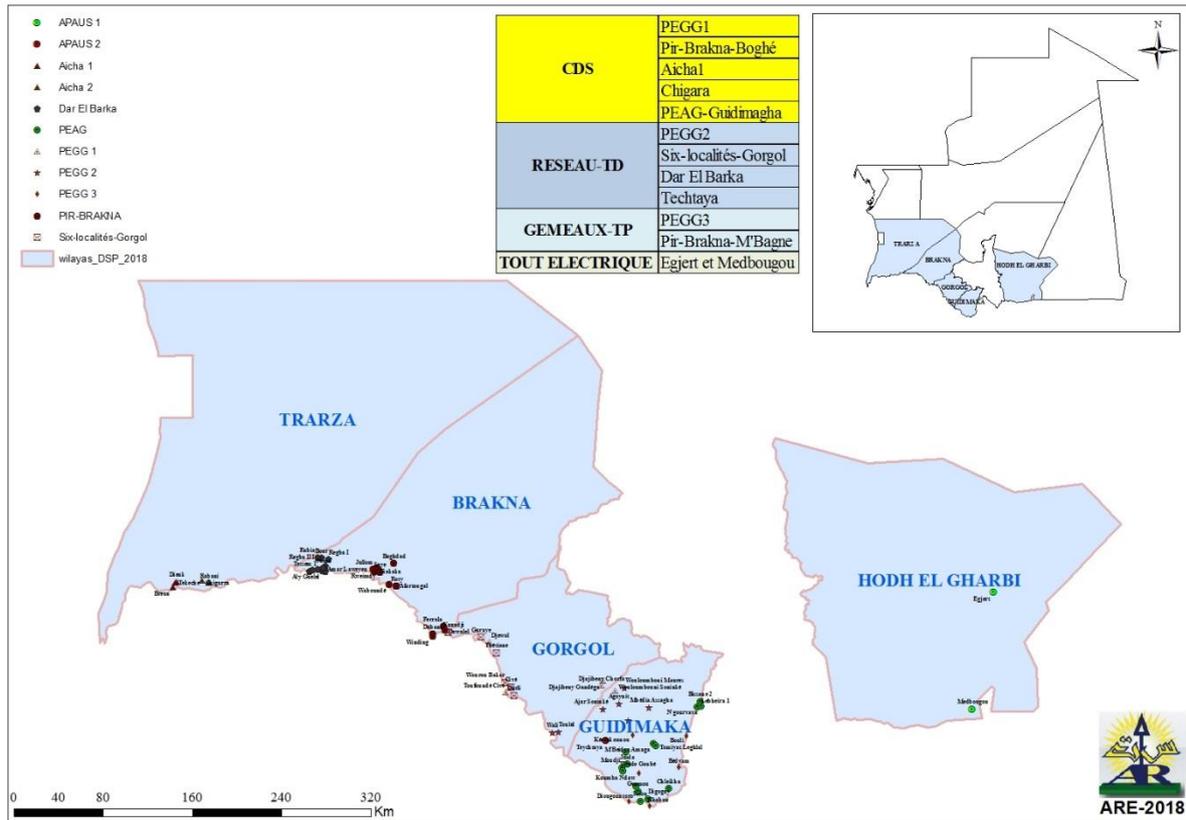


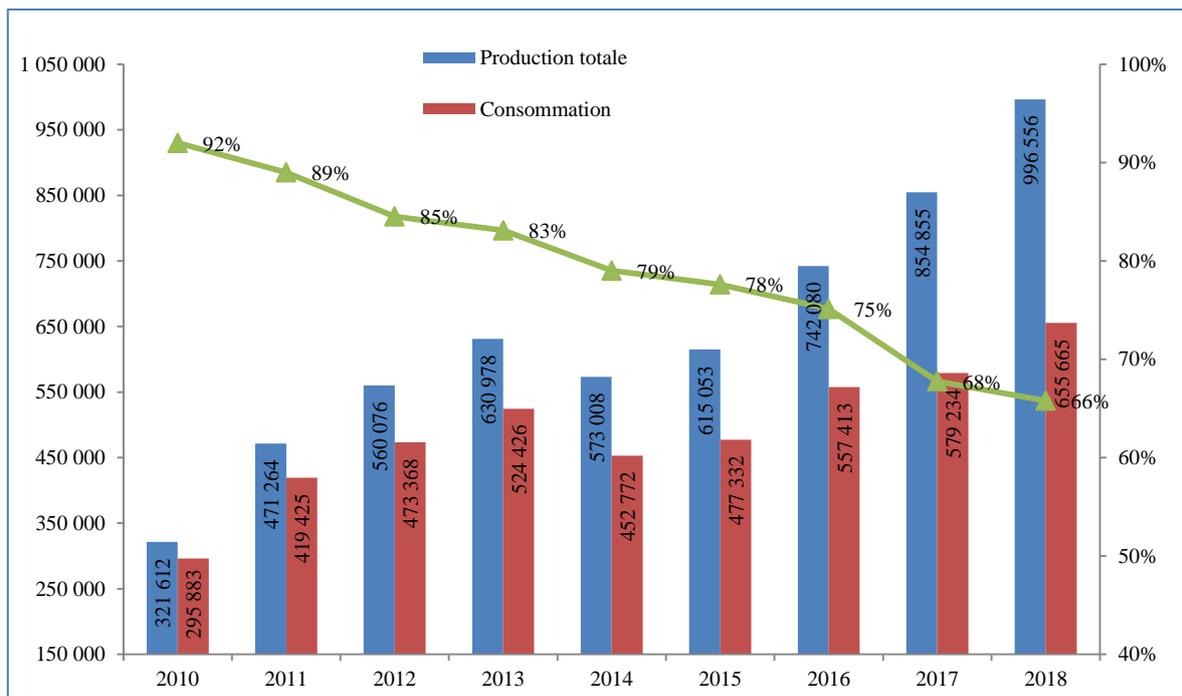
Figure 1: situation géographique des DSP en 2018

5-3-Bilan global des DSP

Dans la partie suivante, les performances des services d'eau confiés aux délégataires ont été analysées globalement, c'est-à-dire en s'intéressant aux valeurs moyennes ou cumulées.

Les dimensions techniques, commerciales et financières sont appréciées à partir d'une série d'indicateurs dont les modalités de calcul sont définies dans les cahiers des charges.

Production et consommation de l'eau potable

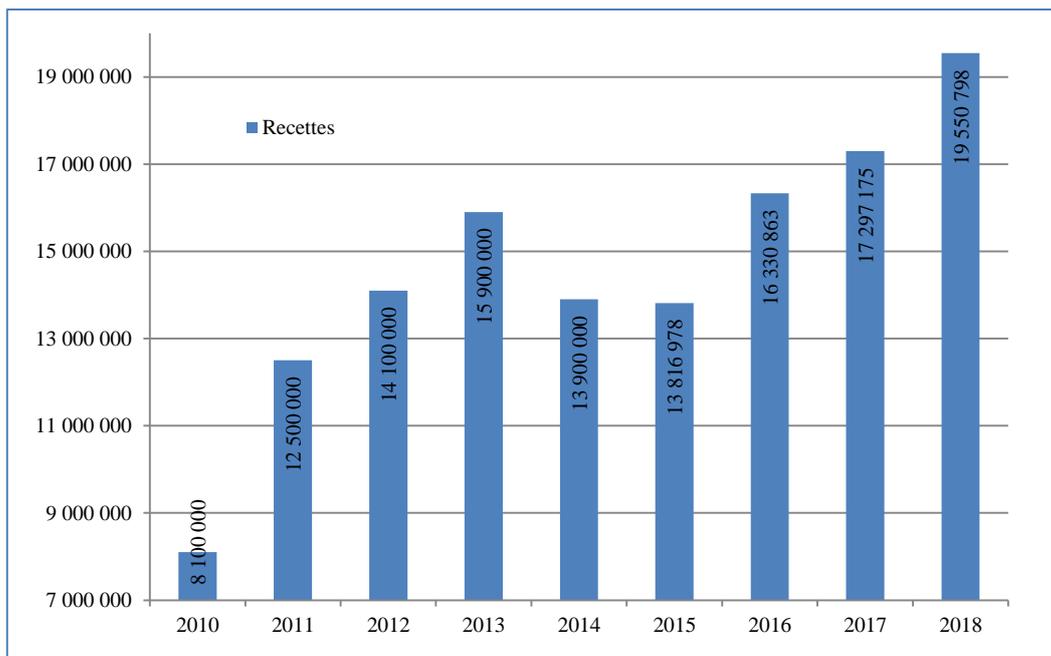


Graphique 1 : production et consommation

Le volume d'eau produit par l'ensemble des DSP en 2018 a connu une évolution de 16,58 %, par rapport à l'année 2017 soit 141 701m³. Cette augmentation est due à l'augmentation graduelle de la demande en eau, quant à la consommation elle a évolué de 13,20 % soit 76 431m³.

Recettes

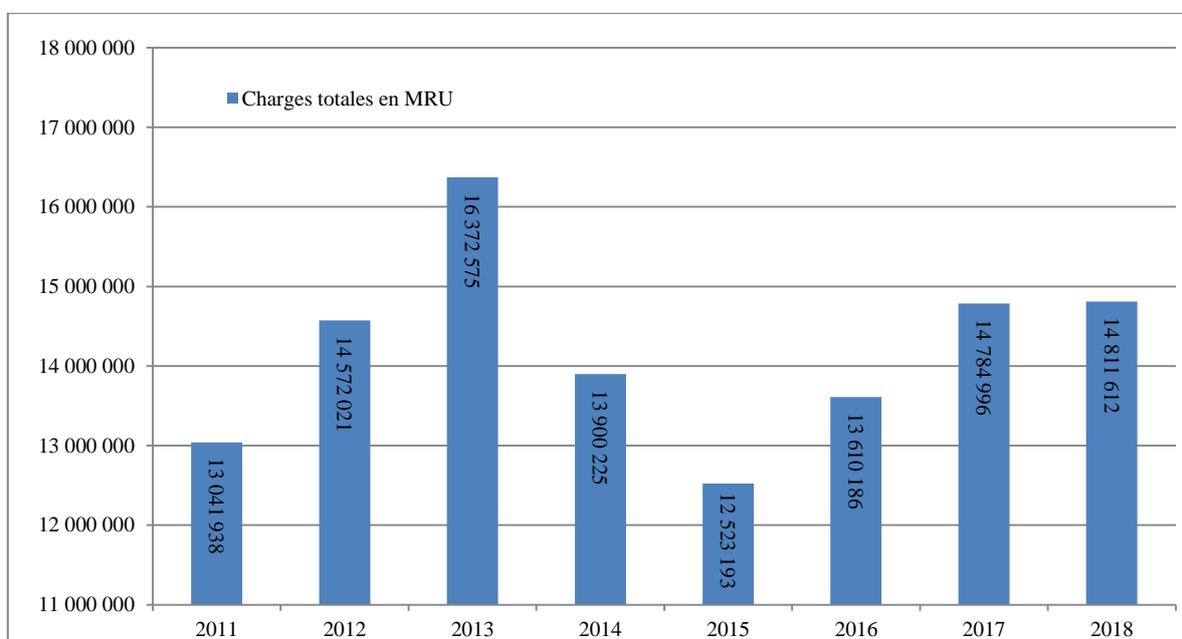
Les produits d'exploitation des entreprises délégataires, c'est-à-dire les recettes, sont constitués : (i) des ventes d'eau aux bornes fontaines et aux branchements particuliers et (ii) des revenus liés aux raccordements des ménages aux réseaux.



Graphique 2 : évolution des recettes des déléguaires

Les recettes des déléguaires en 2018 ont enregistré une nette amélioration de l'ordre de 13.02 % par rapport à 2017. Ceci est dû à l'augmentation de la consommation en eau, ainsi qu'à l'augmentation du nombre des branchements particuliers.

Charges totales



Graphique 3: évolution des charges totales

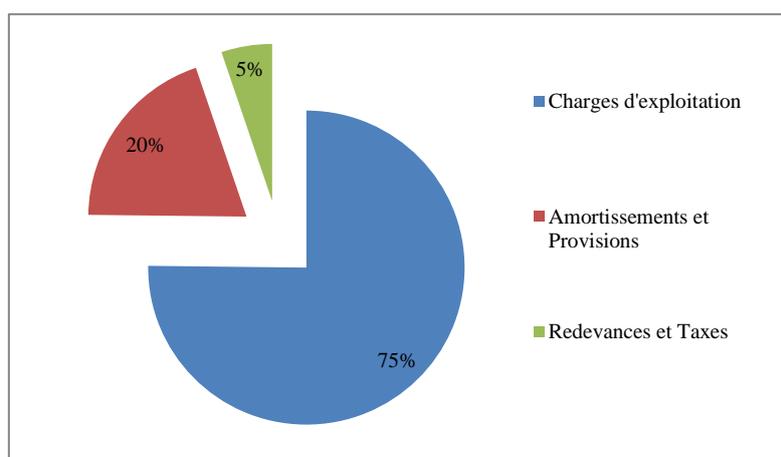
Les charges totales ont connu une légère augmentation de l'ordre de 0,18 % par rapport à 2017.

Répartition des charges totales en 2018

Charges d'exploitation	Amortissements et Provisions	Redevances et Taxes	Charges totales
75%	20%	5%	100%
11 135 083	2 908 041	768 488	14 811 612

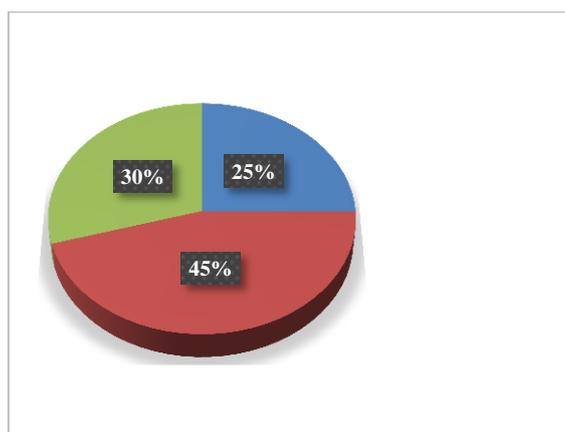
Tableau 2 Répartition des charges totales

Le tableau n° 3 ci-dessus et le Graphique 4 ci-dessous montrent que les charges d'exploitation représentent le poids le plus important des charges totales.



Graphique 4: Répartition des charges totales

Répartition des charges d'exploitation en 2018



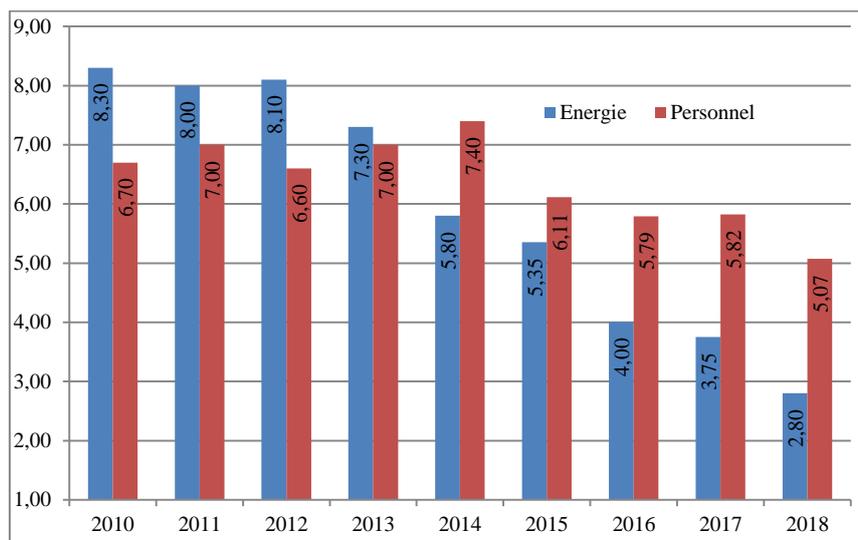
Graphique 5 : Répartition des charges d'exploitation

Le graphique n° 5 ci-dessus représente la répartition des charges d'exploitation pour l'année 2018. Deux postes de dépenses se distinguent nettement par leurs poids relatifs dans la structure des coûts

d'exploitation. Les charges d'énergie (30%) et les charges du personnel (45%) représentent en moyenne sur l'ensemble des délégations 75% des coûts d'exploitation. Les 25% restants correspondent aux autres charges d'exploitation.

Compte tenu de leur importance dans la structure des coûts d'exploitation, il convient de s'intéresser à l'évolution des charges d'énergie et du personnel au fil des années.

Pour permettre ainsi des comparaisons interannuelles, nous avons calculé pour les années de référence les dépenses moyennes d'énergie et du personnel par m³ d'eau produit. Les résultats sont représentés sur le graphique n°6 ci-dessous.



Graphique 6: évolution des charges d'énergie et de personnel (par m³ produit)

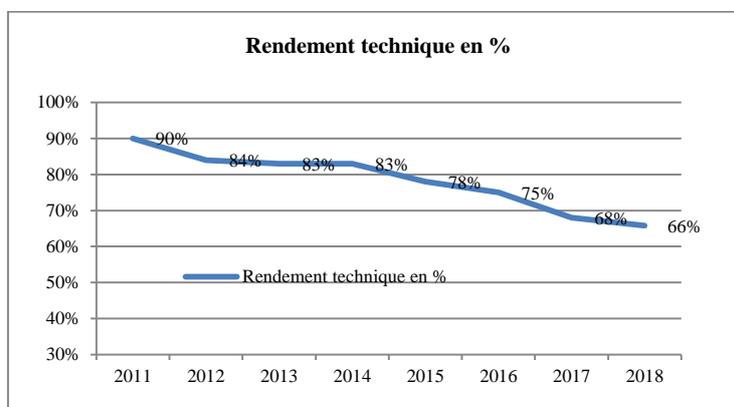
Rapportées aux volumes produits, les dépenses d'énergie ont diminué de 25,3% entre 2017 et 2018 du fait de l'augmentation de la production et de la baisse du coût de l'énergie. Cette baisse est due à la fois à la bonne maîtrise de cette rubrique ainsi qu'à l'effet de l'usage du solaire et de l'électricité (voir tableau n°3). Les dépenses du personnel rapportées aux volumes produits ont enregistré une diminution de l'ordre de 12,90% par rapport à 2017.

Source d'énergie	Volume produit (m ³)	Coût d'énergie (MRU)	Coût unitaire d'énergie (MRU/m ³)
Thermique	57 841	496 489	8,58
Electrique	53 004	179 565	3,39
Hybride et Solaire	885 711	2 114 303	2,39
Total	996 556	2 790 357	2,80 (moyenne pondérée)

Tableau 3 : Analyse du coût d'énergie selon la source utilisée

5-4-Analyse des indicateurs de performance

Rendement technique moyen des réseaux



Graphique 7 rendement technique

Le graphique n°7 ci-dessus révèle une chute de 3% du rendement global moyen des réseaux entre 2017 et 2018, ce qui doit conduire à des actions fortes de la part des délégataires et des maîtres d'ouvrages afin de l'améliorer. Certains réseaux vétustes doivent faire l'objet d'un renouvellement, comme ceux du Projet PEGG, en PVC, exploités depuis 10 ans. Les délégataires doivent prendre des mesures supplémentaires pour la maintenance desdits réseaux et pour la lutte contre la fraude.

Spécifique moyen des groupes électrogènes

Le spécifique d'un groupe électrogène est la quantité de carburant consommée par heure de marche.

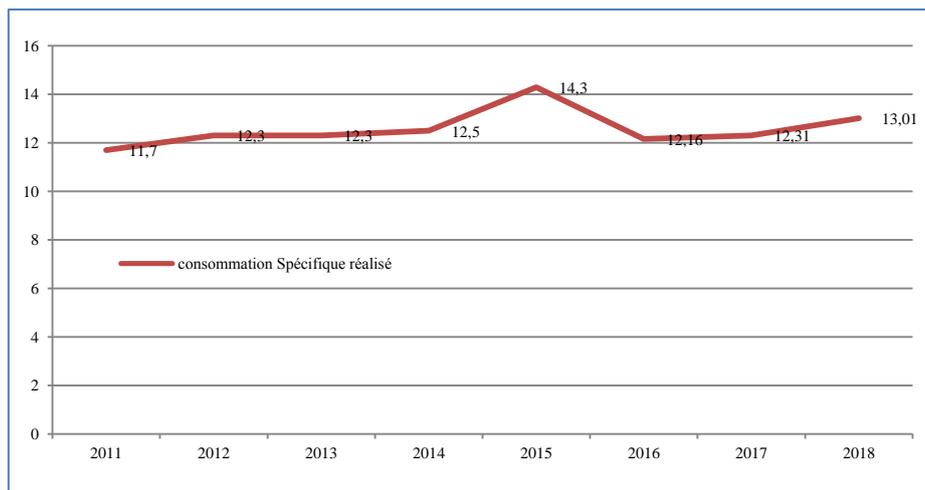
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Spécifique réalisé	2,2	1,96	1,8	1,92	1,8	2,94	2,04	2,08	2,19

Tableau4: spécifique des groupes électrogènes

La consommation spécifique moyenne des groupes électrogènes des sites thermiques et hybrides a enregistré une légère augmentation entre 2017 et 2018.

La consommation unitaire moyenne d'eau potable

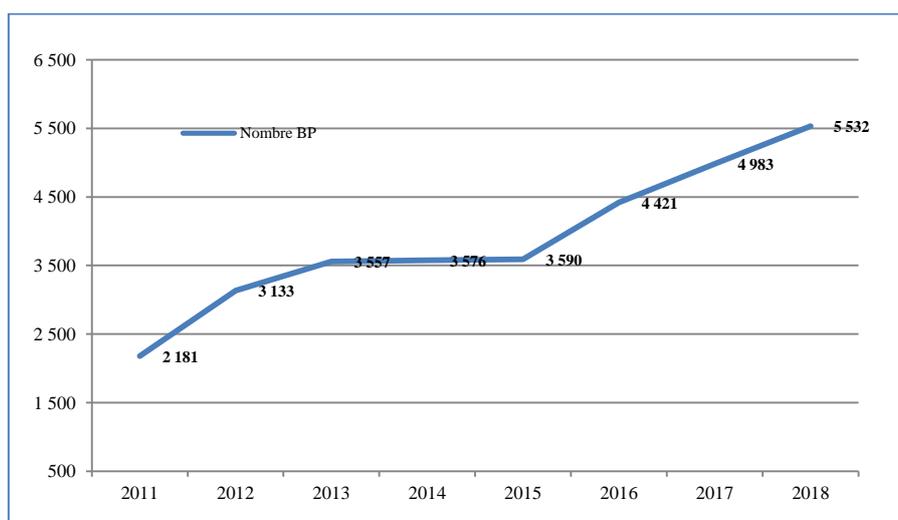
La consommation moyenne d'eau par habitant a enregistré une évolution de 5% entre 2017 et 2018 (**13,01 L/jour/habitant**). Les statistiques de population utilisées pour les années 2016, 2017 et 2018 sont celles publiées par l'Office National des Statistiques (ONS) contrairement au reste des années dont les statistiques se basent sur les données socio-économiques des projets.



Graphique 8: évolution des consommations unitaires réelles

Branchements particuliers

Comme représenté sur le graphique n°9 ci-dessous, le nombre de branchements particuliers passe de 4983 à 5532 entre 2017 et 2018 affichant une progression relativement importante.



Graphique 9: évolution des branchements particuliers

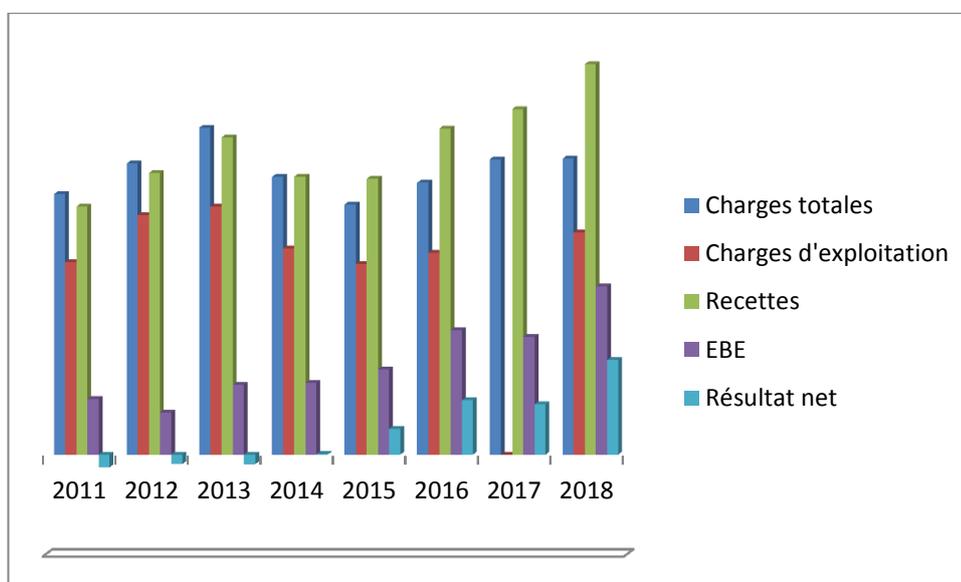
Rendement commercial moyen

Avec un rendement commercial moyen de 98%, le taux de recouvrement des factures déclaré par les délégataires se maintient à un très bon niveau par rapport aux prévisions. Les usagers de l'eau sont assez sensibilisés sur l'importance du paiement de leurs factures pour permettre aux délégataires de leur assurer un service continu.

5-5- Analyse du résultat financier

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charges totales en MRU	13 041 938	14 572 021	16 372 575	13 900 225	12 523 193	13 610 186	14 784 996	14 811 612
Charges d'exploitation en MRU	9 620 253	11 990 635	12 411 039	10 329 683	9 546 296	10 098 791	11 395 226	11 135 083
Recettes en MRU	12 411 016	14 100 000	15 885 398	13 922 210	13 816 978	16 330 863	17 297 175	19 550 798
EBE en MRU	2 790 763	2 109 365	3 474 359	3 592 527	4 270 682	6 232 072	5 901 949	8 415 715
Résultat net en MRU	-630 922	-472 021	-487 177	21 985	1 293 785	2 720 677	2 512 179	4 739 186

Tableau n°5: bilan financier



Graphique10: évolution des marges et des résultats financiers

Marges brutes

En matière de résultats financiers, l'analyse de l'excédent brut d'exploitation (EBE) montre que l'équilibre financier des délégations est atteint. Il y'a lieu de rappeler ici l'exonération des charges du Chargé de Mission de Service Public (CMSP), du fait qu'il n'a pas été désigné dans la majorité des DSP, et le renoncement par l'ARE aux redevances qui lui sont destinées. En 2018, l'EBE s'élève à plus de 8,41 Millions MRU.

Résultats nets

En 2018, le résultat net global est positif pour tous les lots de gestion. Il a enregistré une importante évolution de l'ordre de 90% entre 2017 et 2018.

Notons que les charges comprennent les charges d'exploitation, les impôts sur les sociétés, les dotations aux amortissements des équipements fonctionnels (groupes électrogènes et systèmes de pompage), les provisions pour les extensions des réseaux, et celles pour la maintenance lourde.

5-6-Contrôle et suivi des DSP

Missions de contrôle

Dans le cadre de sa mission de contrôle et suivi des Délégations de Service Public de l'Eau, l'Autorité de Régulation a organisé deux missions de terrain en 2018 :

- Du 15 janvier au 02 février 2018, l'ARE a organisé une mission dont l'objectif principal est de visiter tous les sites délégués pour contrôler la gestion du service de l'eau dans lesdits sites selon les dispositions des cahiers des charges des délégataires. Les données collectées, sont exploitées pour la validation des rapports annuels des délégataires.
- Du 28 juin au 04 juillet 2018, une mission d'échange de proximité avec les représentants des communes Maîtres d'ouvrages est réalisée. Ces réunions ont été organisées dans les locaux des communes pour Rosso, Dar El Barka, Boghé et M'bagne, et dans le centre de contrôle du spectre de fréquence de l'ARE à Seilibaby pour les communes de Khabou, Gouraye, Oul Yengé et Soufi. L'objectif principal de ces réunions est de discuter avec les différents acteurs de la DSP du bilan technico-financier de la gestion déléguée du service public dans certaines localités desdites communes pour l'année 2018. Ont assisté à ces réunions, avec les représentants de l'ARE et des communes, certains représentants des usagers et pour la réunion de Rosso, le Chargé de Mission du Service Public de l'Eau.

Annexes

Annexe 1 : Avis, communiqués et décisions

1-Telecommunications

1-1-Qualité de service

Mission de contrôle de la qualité des services du 07 février au 17 mars 2018

26 Mar 2018

L'Autorité de Régulation a effectué du 07 février au 17 mars 2018, une mission de contrôle de la qualité des services voix (2G) et internet mobile (3G) offerts par les opérateurs des télécommunications.

[Les résultats de cette mission](#) montrent l'existence des manquements par rapport à certains des engagements, prescrits dans les cahiers des charges des opérateurs, dans plusieurs villes et localités:

1. Pour la qualité de la téléphonie mobile (2G) :
 - 14 villes et localités pour Mauritel;
 - 15 villes et localités pour Mattel;
 - 39 villes et localités pour le réseau GSM et CDMA de Chinguitel.
1. Pour la qualité de l'internet mobile (3G) :
 - 05 villes et localités pour Mauritel;
 - 09 villes et localités pour Mattel;
 - 08 villes et localités pour Chinguitel (Mauritani).

En conséquence, l'Autorité de Régulation invite les opérateurs Mauritel, Mattel et Chinguitel de se conformer à leurs engagements en termes de la qualité des services dans les villes et localités où les manquements sont constatés et ce dans un délai de trente (30) jours calendaires, à compter de la date de réception des lettres de mises en demeure qui leurs ont été adressées. [Le rapport de cette mission est accessible à partir du présent lien.](#)

Mission de contrôle de la qualité des services offerts par les opérateurs des télécoms

(29 Avril au 05 Juin 2018)

14 Juin 2018

Suite à l'expiration du délai accordé aux opérateurs Mauritel S.A, Mattel S.A et Chinguitel S.A pour se conformer à leurs engagements en termes de qualité de service L'Autorité de Régulation a effectué du 29 Avril au 05 Juin 2018 une mission de contrôle de la qualité des services voix et DATA offerts par les opérateurs des télécommunications.

[Les résultats de cette mission](#) montrent l'existence toujours des manquements par rapport à certains des engagements, prescrits dans les cahiers des charges des opérateurs, dans plusieurs villes et localités:

- i. Pour la qualité de la téléphonie mobile, les manquements sont enregistrés dans:
 - 06 villes et localités pour Mauritel;
 - 06 villes et localités pour Mattel;
 - 14 villes et localités pour le réseau GSM et CDMA de Chinguitel.
- i. Pour la qualité des services 3G:
 - 02 villes et localités pour Mauritel;
 - 04 villes et localités pour Mattel;
 - 02 villes et localités pour Chinguitel.

Compte tenu de ce qui précède et conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment celles de l'article 82 de la loi 2013-025 du 15 juillet 2013, l'Autorité de Régulation a procédé à la notification des griefs aux opérateurs Mauritel SA, Mattel SA et Chinguitel SA, leur informant de son intention d'appliquer des sanctions en raison des manquements constatés et leur donnant la possibilité de consulter le dossier afin de présenter les observations éventuelles, dans un délai de dix jours.

L'Autorité de Régulation rendra sa décision définitive sur cette question à la fin de la période accordée.

[Le rapport de cette mission est accessible à partir du présent lien.](#)

Sanctions pécuniaires appliquées aux opérateurs de Communication Electronique

10 Juillet 2018

Comme annoncé dans ses lettres n° 0637/AR/CNR/DTP/DRS, n° 063 AR/CNR/DTP/DRS et n° 0635 AR/CNR/DTP/DRS du 12 juin 2018, adressées respectivement à Mattel S.A, Mauritel S.A , et Chinguitel S.A, l'Autorité de Régulation a invité ces opérateurs à communiquer leurs éventuelles remarques et observations par rapport à son intention de leur appliquer les sanctions pécuniaires

prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment l'article 82 de la loi 2013-025 du 15 juillet 2013, en raison des manquements constatés dans certaines villes et agglomérations, publiées dans le rapport de la mission effectuée du 07 Février au 17 mars 2018.

Etant donné que les motifs invoqués dans les lettres-réponses de ces opérateurs ne sont pas pertinents pour justifier les manquements à leurs obligations contractuelles, le Conseil National de Régulation a par conséquent décidé, lors de sa réunion du 04 juillet 2018 de leur appliquer les sanctions pécuniaires suivantes:

- Pour Mattel S.A : Dix millions quatre cent soixante-quatre mille cent vingt ouguiyas MRU (10 464 120 N-UM);
- Pour Mauritel S.A: Douze millions trois cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-deux ouguiyas MRU (12 385 642 N-UM) ;
- Pour Chinguitel S.A : Dix-neuf millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent trente un Ouguiyas MRU (19 684 531 N-UM).

Ces montants sont recouverts comme créances de l'Etat et versés au Trésor Public.

Les textes intégraux des décisions sont accessibles à partir des liens : [Mattel](#) ; [Chinguitel](#); [Mauritel](#)

Mission de contrôle de la qualité des services voix et DATA offerts par les opérateurs de communications électroniques

05 Déc 2018

Suite à l'expiration du délai accordé aux opérateurs Mauritel S.A, Mattel S.A et Chinguitel S.A pour se conformer à leurs engagements en termes de qualité de service, l'Autorité de Régulation a effectué du 20 octobre au 25 novembre 2018 une mission de contrôle de la qualité des services voix et DATA offerts par les opérateurs de communications électroniques.

[Les résultats de cette mission](#) montrent la persistance des manquements par rapport à certains des engagements, prescrits dans les cahiers des charges des opérateurs, dans plusieurs villes, localités et axes routiers :

1. Test voix

1.1 Résultats du test de la qualité vocale mené dans la ville de Nouakchott :

Les trois opérateurs Mattel, Mauritel, et Chinguitel (Zaki/Mauritani) sont toujours défectueux par rapport à leurs engagements en termes de la qualité vocale dans la ville de Nouakchott.

1.2 Résultats des tests menés sur les axes routiers :

- Pour Mauritel : Axe Kiffa-Aleg, Axe Aleg-Nouakchott, Axe Nouakchott-Atar, Axe Nouakchott-Nouadhibou, Axe Nouakchott-Rosso, Axe Aioun-Kiffa, Axe Kaédi-Sélibabi, Axe Rosso-Kaédi et Axe Aioun-Néma-
- Pour Mattel : Axe Aleg-Nouakchott, Axe Rosso-Kaédi, Axe Kiffa-Aleg, Axe Kaédi-Sélibabi, Axe Aioun-Néma et Axe Nouakchott-Rosso;
- Pour Chinguitel (Mauritani) : Axe Nouakchott-Rosso, Axe Nouakchott-Nouadhibou, Axe Aleg-Nouakchott, Axe Kaédi-Sélibabi, Axe Rosso-Kaédi et Axe Aioun-Kiffa.

1.3 Résultats des tests menés dans certaines villes et localités :

- Pour Mauritel: Lghayra, Boumdeid, Voulanya, et Kankossa.
- Pour Mattel : Boutilimit, Néma, et Gouraye.
- Pour Chinguitel (Mauritani): Lghayra.

2. Test de données mobiles (3G)

- Pour Mattel : Atar, Nouadhibou, Zouérate, Akjoujt et Sélibabi;
- Pour Mauritel : Kaédi, Kiffa, Akjoujt, Néma et Aioun ;
- Pour Chinguitel : Zouérate ;

Compte tenu de ce qui précède et conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment celles de l'article 82 de la loi 2013-025 du 15 juillet 2013, l'Autorité de Régulation a procédé à la notification des griefs aux opérateurs Mauritel SA, Mattel SA et Chinguitel SA, les informant de son intention d'appliquer des sanctions en raison des manquements constatés et leur donnant la possibilité de consulter le dossier afin de présenter les observations éventuelles, dans un délai de dix jours.

L'Autorité de Régulation rendra sa décision définitive sur cette question à la fin de la période accordée.

[Le rapport de la mission est accessible à partir du présent lien](#)

Sanctions pécuniaires appliquées aux opérateurs de Communications Electroniques

28 Déc 2018

Comme annoncé dans ses lettres n° 0937/AR/CNR/DTP/DRS, n° 0938 AR/CNR/DTP/DRS et n° 0939 AR/CNR/DTP/DRS, adressées respectivement à Mattel S.A, Chinguitel S.A , et Mauritel S.A, l'Autorité de Régulation a invité ces opérateurs à communiquer leurs éventuelles remarques et observations par rapport à son intention de leur appliquer les sanctions pécuniaires prévues par les dispositions

légales et réglementaires en vigueur, notamment l'article 82 de la loi 2013-025 du 15 juillet 2013, en raison des manquements constatés dans certaines villes, localités, et axes routiers, publiés dans le rapport de la mission effectuée du 20 octobre au 25 novembre 2018.

Etant donné que les motifs invoqués dans les lettres-réponses de ces opérateurs ne sont pas pertinents pour justifier les manquements à leurs obligations contractuelles, le Conseil National de Régulation a par conséquent décidé, lors de sa réunion du 27 décembre 2018 de leur appliquer les sanctions pécuniaires suivantes:

- Pour Mattel S.A : Douze millions trois cent vingt-cinq mille quatre cent vingt-neuf Ouguiya (12 325 429 MRU) ;
- Pour Mauritel S.A: Trente-sept millions sept cent soixante mille trois cent trente-quatre (37 760 334 MRU) ;
- Pour Chinguitel S.A : Dix millions sept cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-huit (10 783 888 MRU) .

Ces montants sont recouverts comme créances de l'Etat et versés au Trésor Public.

Les textes intégraux des décisions sont accessibles à partir des liens: [Mattel](#); [Chinguitel](#); [Mauritel](#).

1-2-Inteconnexion

Catalogues d'interconnexion et/ou d'accès des opérateurs de communications électroniques pour la période 2018-2019

24 Juil 2018

Conformément aux articles 14, 15, 16 du décret n° 2014-066, l'Autorité de Régulation publie sa décision relative à la prorogation de la date de validité des catalogues d'interconnexion et d'accès 2017-2018 jusqu'au 31/12/2018.

Pour consulter la décision [cliquer sur le présent lien](#).

1-3-Développement su secteur

Avis d'appel d'offres pour l'attribution de licences en vue de l'établissement et l'exploitation de réseaux et services de communications électroniques ouverts au public en Mauritanie

02 Oct 2018

La République Islamique de Mauritanie a décidé de procéder à l'attribution de nouvelles licences pour l'établissement et l'exploitation de réseaux et services de communications électroniques en vue de fournir des services de communications électroniques mobiles de deuxième, troisième et quatrième génération ouverts au public (2G/3G/4G) en Mauritanie.

Les licences seront attribuées dans le cadre d'un appel d'offres conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. L'appel d'offres vise deux types de licences :

- Des licences dites 4G, permettant d'utiliser les technologies 4G pour la fourniture de services de communications électroniques aux profits des opérateurs détenteurs de licences 2G/3G en Mauritanie ;
- Une licence dite 2G/3G/4G à un nouvel opérateur lui permettant d'utiliser les technologies 2G/3G/4G, pour la fourniture de services de communications électroniques en Mauritanie.

Le nombre maximal de licences susceptibles d'être attribuées au terme de l'appel d'offres est de quatre (4) au total pour les deux types de licences repartis entre les deux lots suivants :

- Lot 1 : réservé aux opérateurs disposant d'une licence 2G/3G en Mauritanie. Ce lot comprend trois (3) licences de type 4G.
- Lot 2 : réservé aux opérateurs ne disposant pas d'une licence 2G/3G en Mauritanie. Ce lot comprend une seule licence 2G/3G/4G.

Le calendrier de l'appel d'offres est le suivant :

- Lancement de l'appel d'offres le 02 octobre 2018 ;
- Date limite pour demander des éclaircissements sur le dossier : 20 novembre 2018 à 10h00 (heure de Nouakchott) ;
- Remise des dossiers de soumission au plus tard le 5 décembre 2018 à 12h00 (heure de Nouakchott).

Les entreprises intéressées sont invitées à retirer le dossier d'appel d'offres auprès de l'Autorité de Régulation contre le versement de la somme de cent mille (100 000) ouguiyas MRU.

Contacts :

Autorité de Régulation

Direction des télécommunications et de la poste

Zone résidentielle D Rue 23023 Ksar

BP 4908

Nouakchott- Mauritanie

Tél : (222) 45 29 12 41

Fax : (222) 45 29 12 79

Email : dtp4g@are.mr

Le Président du Conseil National de Régulation

Cheikh Ahmed OULD SIDAHMED

1-4-Divers

Signature d'un Mémorandum d'Entente entre l'ANAC et l'ARE

05 Juin 2018

Le Président du Conseil National de Régulation du Conseil National de Régulation Monsieur Cheikh Ahmed Ould Sidahmed et le Directeur Général de l'ANAC Monsieur Mohamed Mahmoud Ould Bouassriya ont signé le 05 juin 2018 au siège de l'ARE un mémorandum d'entente qui détermine les conditions et modalités des actions communes à mener pour la gestion du spectre des fréquences aéronautiques conformément aux règlements de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale et de l'Union Internationale des Télécommunications.



2-La Poste

Communiqué du 29 janvier 2018 relatif à la mise à jour de la liste des opérateurs postaux agréés

Dans le cadre de sa mission de régulation du secteur postal et conformément aux articles 21, 22 et 23 de la loi 2004-015 du 05 juillet 2004 sur la poste, l'Autorité de Régulation publie la liste mise à jour des opérateurs privés agréés pour la fourniture des services postaux non réservés :

Liste des opérateurs agréés

Opérateur	Date d'agrément	Numéro d'agrément	Date d'expiration
TRANSAC/UPS*	16/09/2015	2015-001	16/09/2020
DHL*	16/09/2015	2015/002	16/09/2020
SOGECO/Fedex *	16/09/2015	2015-003	16/09/2020
GROUPE AZIZ/TNT	15/05/2014	2014/008	15/05/2019
ELKARAMA (Non opérationnel)	05/11/2015	2015/009	05/11/2020

Décisions d'Agrément :

- TRANSAC /UPS
- DHL
- SOGECO/Fedex
- GROUPE AZIZ/TNT
- ELKARAMA

* : renouvelé après expiration

3-Electricité

Communiqué relatif à la délégation du service public d'électricité (DSPE) dans les localités de Wali et Teichtaya

05 Juin 2018

Le Conseil National de Régulation dans son PV de Réunion n°10/2018 en date du 5 Juin 2018, a déclaré la société RESEAU - TD adjudicataire provisoire pour la DSPE dans les localités de Wali et Teichtaya.

Le tableau ci-dessous résume l'évaluation des offres pour Wali et Teichtaya :

Soumissionnaires	Ra = RPA1 + RPA2+RPA3+ RPA3	Classement
RESEAU-TD	5 041 545.8	1
GSEA Sarl	5 057 740.6	2
CDS	5 855 441.2	3

Ainsi, le Ministre l'Énergie et du Pétrole et des Mines, sur proposition de l'Autorité de Régulation, a attribué la licence n°37 autorisant l'exercice des activités de production, de distribution et de vente d'énergie électrique dans les localités de Wali et Teichtaya

[Arrêté n° 624 en date du 25 juillet 2018](#) au bénéfice de la société RESEAU –TD Sarl.

Avis d'Appel d'Offres pour la délégation du service public d'électricité dans les localités de Taguilalet, Belgherbane et Ajouer Tenhemed

22 Mai 2018

Suite à une période d'essai non concluante du nouveau délégataire (groupement MKH/Tilimsi) du service public d'électricité, l'Autorité de Régulation (ARE) envisage de sélectionner des opérateurs auxquels seront attribuées des licences de délégation du service public d'électricité dans les localités de Taguilalet et Ajouer Tenhemed (Wilaya de Trarza) constituant un premier lot et Belgherbane (Wilaya du Trarza) constituant un deuxième lot.

L'appel d'Offres est ouvert à toute personne morale de droit privé, établie en Mauritanie.

Les informations complémentaires peuvent être obtenues au siège de l'ARE à l'adresse suivante :

428, Rue 23023 Ksar

BP 4908 Nouakchott Tél. 45291270 Fax 45291279.

Les dossiers peuvent être retirés sur présentation d'un avis de versement d'une somme forfaitaire non remboursable de 1 000 MRU en faveur de l'ARE, auprès de l'une des banques suivantes :

BMCI, GBM, BADH, BCI, BAMIS, BNM, ORA BANK, BPM, BIM, NBM.

Les offres devront parvenir à Monsieur le Président du Conseil National de Régulation au plus tard le jeudi 21 Juin 2018 à 12 heures TU.

Une réunion publique d'information sera organisée au siège de l'ARE le vendredi 08 Juin 2018 à 10 heures TU. La présence des soumissionnaires ou de leurs représentants est vivement recommandée.

L'ouverture des plis aura lieu, en séance publique, dans les locaux de l'ARE, le jeudi 21 Juin 2018 à 12 heures 15 minutes TU.

L'ARE se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent appel d'offres.

Le Président du Conseil National de Régulation

Cheikh Ahmed OULD SIDAHMED

Avis d'Appel d'Offres pour la délégation du service public d'électricité dans les localités de Wali et Teichtaya

26 Avril 2018

Suite à une période d'essai non concluante du nouveau délégataire (EAPD Sarl) du service public d'électricité, l'Autorité de Régulation (ARE) envisage de sélectionner un opérateur auquel sera attribuée une licence de délégation du service public d'électricité dans les localités de Wali (Moughataa de Maghama, Wilaya de Gorgol) et Teichtaya (Moughataa de Selibaby, Wilaya du Guidimagha) constituant un lot unique et indivisible.

L'appel d'Offres est ouvert à toute personne morale de droit privé, établie en Mauritanie.

Les informations complémentaires peuvent être obtenues au siège de l'ARE à l'adresse suivante :

428, Rue 23023 Ksar

BP 4908 Nouakchott Tél. 45291270 Fax 45291279.

Les dossiers peuvent être retirés sur présentation d'un avis de versement d'une somme forfaitaire non remboursable de 1 000 MRU en faveur de l'ARE, auprès de l'une des banques suivantes :

BMCI, GBM, BADH, BCI, BAMIS, BNM, ORA BANK, BPM, BIM, NBM.

Les offres devront parvenir à Monsieur le Président du Conseil National de Régulation au plus tard le lundi 28 Mai 2018 à 12 heures TU.

Une réunion publique d'information sera organisée au siège de l'ARE le jeudi 17 Mai 2018 à 12 heures TU. La présence des soumissionnaires ou de leurs représentants est vivement recommandée.

L'ouverture des plis aura lieu, en séance publique, dans les locaux de l'ARE, le lundi 28 Mai 2018 à 12 heures 15 minutes TU.

L'ARE se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent appel d'offres.

Le Président du Conseil National de Régulation

Cheikh Ahmed OULD SIDAHMED

Annexe 2 : Etats financiers de l'exercice 2018

ACTIF	Notes	Brute	Amortissements & Prov	Net	Net
				2018	2017
Immobilisations incorporelles		85 410 077	78 449 749	6 960 328	7 112 952
Immobilisations incorporelles		85 410 077	78 449 749	6 960 328	7 112 952
				0	
Immobilisations corporelles		377 070 963	249 520 224	127 550 738	151 107 633
Terrain		650 000		650 000	650 000
Constructions		94 498 106	43 089 518	51 408 588	59 202 137
Installations Complexes spécialisés		234 201 332	170 381 800	63 819 532	86 422 285
Matériel d'exploitation		16 456 554	10 788 030	5 668 525	944 869
Matériel de transport		6 899 100	4 781 183	2 117 917	356 875
Matériel Informatique		7 935 178	6 030 169	1 905 008	1 384 941
Matériel et mobilier de bureau		16 430 693	14 449 524	1 981 169	2 146 527
Immobilisations en cours					0
Immobilisations en cours					0
Actif immobilisé		462 481 039	327 969 973	134 511 066	158 220 585
Valeurs Réalisables et disponibles		357 989 497	16 553 840	341 435 657	346 137 460
Fournisseurs debiteurs		0		0	1 012 247
Usagers et comptes rattachés		91 738 350	16 078 107	75 660 243	53 721 439
Personnel et comptes rattachés		0		0	5 555 878
Disponibilités		266 251 147	475 733	265 775 414	285 847 896
				0	
Comptes d'attente & Régularisation		205 644		205 644	279 652
Charges constatées d'avance		0		0	74 008
Ecarts de conversion				0	0
Attente à regulariser		205 644		205 644	205 644
TOTAL ACTIF		820 676 180	344 523 813	476 152 367	504 637 697

PASSIF	Notes	Net 2018	TOTAUX PARTIELS 2018	Net 2017
Reserves		55 898 817	55 898 817	55 898 817
Réserves (Art 53 loi 2001-18)		55 898 817		55 898 817
Report à nouveau		6 890 122	6 890 122	3 521 375
Résultat en instance d'affectation		-23 807 261	-23 807 261	3 368 747
Excedent anterieurs				0
Excédent de l'exercice		-23 807 261		3 368 747
Total situation nette		38 981 678	38 981 678	62 788 939
Subventions d'Equipement		369 642	369 642	463 105
Subventions d'Equipement		90 709 295		90 709 295
Amortissements subventions		-90 339 653		-90 246 190
Provisions		273 351 963	273 351 963	313 757 480
Provisions Reglementées (renouvellement des immobilisations)		273 351 963		313 757 480
Provisions pour risques et charges				0
Dettes à court terme		12 445 454	12 445 454	12 930 172
Fournisseurs		5 307 669		1 561 440
Clients créditeurs		11 625		12 275
Personnel et comptes rattachés		5 280 693		4 720 553
Etat et autres collectivités publiques		1 231 525		4 409 241
Sécurité sociale		148 942		2 020 507
Créditeurs divers		465 000		206 156
Comptes d'attente et de régularisation		151 003 630	151 003 630	114 698 002
Comptes d'attente		151 003 630		114 698 002
Ecart de conversion				

DEBIT	Notes	Exploitation	Hors Exploitation	Total 2018	Total 2017
Détermination des Résultats d'exploitation et Hors exploitation					
** Achats d'approvisionnements non stockés		4 194 022		4 194 022	3 742 381
** Charges externes liées à l'investissement		19 078 719		19 078 719	17 302 138
** Charges externes liées à l'activité		29 575 297		29 575 297	24 713 960
Consommations intermédiaires		52 848 038		52 848 038	45 758 479
** Charges et pertes diverses		122 383 194		122 383 194	7 644 989
** Rémunérations du CNR		10 927 134		10 927 134	14 631 788
** Salaires et Appointements		123 992 278		123 992 278	112 897 784
** Impôts, Taxes et versements assimilés		33 230		33 230	303 700
** Charges financières		69 486		69 486	5 575
** Dotations aux amortissements		40 498 980		40 498 980	45 123 925
** Dotations aux Provisions			0	0	2 387 869
** Dotations aux Provisions pour immobilisations			0	0	82 071 620
Excédent			40 405 517	40 405 517	39 151 771
Total		350 752 340	40 405 517	391 157 857	349 977 499
Détermination du Résultat de cession					
* Valeur des éléments cédés					0
Solde Créditeur: Plus-value de cession					
Total					0
Détermination du Résultat d'exploitation					
* Résultat d'exploitation				0	39 151 771
* Résultat Hors exploitation				40 405 517	
* Moins-value de cession					0
Solde Créditeur					
Total				40 405 517	39 151 771
Détermination du Résultat Net					
IMF				-23 807 261	
Solde créditeur :excédent				0	3 368 747
Total				-23 807 261	3 368 747

CREDIT	Notes	Exploitation	Hors Exploitation	Total 2018	Total 2017
	Détermination des Résultats d'exploitation et Hors exploitation				
Redevances		284 944 860		284 944 860	265 493 011
Autres encaissements		614 000		614 000	25 000
				0	0
Sous Total Production		285 558 860		285 558 860	265 518 011
				0	0
Subvention quote-part virée au compte			0	0	93 463
Produits et Profits divers			0	0	1 550 033
Produits Financiers		980 702	0	980 702	688 613
Reprise Amort provisions immobilisations			40 405 517	40 405 517	45 030 462
Reprises sur Amortissements & Provisions				0	1 313 894
Perte		64 212 778		64 212 778	35 783 024
Total		350 752 340	40 405 517	391 157 857	349 977 499
Détermination du Résultat de cession					
Produits de cession d'éléments d'actif		0			
Amortissements des éléments cédés					0
Solde débiteur : Moins-value de cession					0
Total		0		0	0
Détermination Résultat d'exploitation					
Résultat d'exploitation				64 212 778	
Résultat Hors exploitation				0	35 783 024
plus-value de cession					
Solde Débiteur					
Total				64 212 778	35 783 024
Détermination du Résultat Net					
Résultat avant impot				-23 807 261	0
Solde Débiteur : deficit net				-23 807 261	3 368 747
Total				-23 807 261	3 368 747

Annexe 3 : Bilan de la DSPE par localité

Paramètre (a)	Localité												
	Lexeiba	Rachid	Ain Varba	Maale	Medbougou	Touil	Voulania	Belgherbane	Ajouter Ten Hemoud	Taguilalet	Choum	Teichtaye	
Puissance thermique installée (kVA)	943	326	210	260	380	210	194	1 500	330	260	220	142	
puissance solaire installée (kWc)				25									
Nombre d'abonnées	789	254	254	389	452	325	279	1 422	386	290	325	127	
Catégorie (b)	1	507	203	202	301	315	240	207	1 032	246	186	248	61
	2	245	48	45	76	124	76	63	370	130	98	71	61
	3	37	4	7	12	13	9	9	20	9	6	7	5
Energie produite thermique (kWh)	528 426	108 069	118 162	158 029	198 149	140 520	136 479	990 550	209 855	148 761	131 202	72 635	
Energie produite solaire (kWh)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Energie facturée (kWh)	452 082	86 266	100 267	137 064	163 806	118 405	124 846	606 440	172 174	118 157	65 940	51 682	
Catégorie	1	53 710	24 143	24 904	29 046	35 490	27 665	25 467	242 963	23 862	12 910	17 098	6 284
	2	171 499	29 647	28 620	47 609	74 776	48 429	40 273	210 316	81 660	62 227	35 009	35 781
	3	226 873	32 476	46 743	60 409	53 540	42 311	59 106	153 161	66 652	43 020	13 833	9 617
Taux de perte	14,40%	20,18%	15,14%	13,27%	17,33%	15,74%	8,52%	38,78%	17,96%	20,57%	49,74%	28,85%	
Ra= Charges (UM) (c)	7 609 779	2 853 043	2 377 979	3 680 353	4 024 136	2 709 133	2 931 410	14 014 284	3 155 806	2 712 898	2 505 832	1 773 837	
RPA2 (charges hors gasoil)		459 000	841 600	590 000	906 000	590 000	590 000	590 000	1 085 933	449 804	452 204	387 050	335 219
	Dont assurance	0	22 335	27 280	33 578	30 129	30 173	29 942	76 689	76 690	76 689	30 362	55 600
RPA1	Liées aux combustibles	6 532 520	1 936 587	1 648 444	2 543 239	3 245 487	1 941 414	2 161 341	12 134 575	2 485 196	2 069 997	2 049 142	1 091 421
Rr = Recettes (UM) (d)		4 941 817	1 025 918	1 106 356	1 564 658	1 963 124	1 367 796	1 287 424	9 269 112	2 051 707	1 509 277	1 243 110	711 878
Montant facturé		4896952	951514	1137028	1653266	1899658	1370656	1426366	6561681	2002384	1396616	801830	610881
Redressement		72 928	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention avant redressement (UM)		2 667 962	1 827 125	1 271 622	2 115 695	2 061 012	1 341 338	1 643 985	4 745 171	1 104 099	1 203 620	1 262 722	1 061 958
Subvention (UM) (e)		2 740 890	1 827 125	1 271 622	2 115 695	2 061 012	1 341 338	1 643 985	4 745 171	1 104 099	1 203 620	1 262 722	1 061 958
Par kWh produit		5	17	11	13	10	10	12	5	5	8	10	15
Tarif moyen pondéré (UM/kWh) (f)		10,832	11,03	11,34	12,062	11,597	11,576	11,425	10,82	11,63	11,82	12,16	11,82
Coût de revient du kWh (UM/kWh) (g)		14,44	26,4	20,12	23,29	20,31	19,28	21,48	14,15	15,04	18,24	19,1	24,42
Coût de revient du kWh hors gasoil		2,04	8,48	6,17	7,2	3,93	5,46	5,64	1,9	3,2	4,32	3,48	9,4
Coût moyen pondéré du gasoil (UM/L)		39,96	39,8	39,94	39,72	40,03	40,04	40,03	38,59	38,59	38,61	38,09	39,64
Quantité du gasoil remboursée (en L) (h)		163476	48658	41273	64029	81076	48487	53993	314457	64407	53620	53793	27531
Spécifique gasoil (L/kWh) (i)		0,31	0,45	0,35	0,41	0,41	0,35	0,4	0,32	0,31	0,36	0,41	0,38

Paramètre (a)	Localité	Wali	Ain Ehel Taya	KSEIR TORCHANE	Ajouer	Nebaghiya	Wompou	Arr	Dafort	El Ghidiya	Tendeghmadek	Total
Puissance thermique installée (kVA)		630	190	110	220	370	405	410	415	110	40	7 875
puissance solaire installée (kWc)			17	25		25				22	60	174
Nombre d'abonnées		436	280	175	105	328	309	245	474	261	175	8 078
Catégorie (b)	1	210	198	139	67	212	172	155	282	198	132	5512
	2	210	77	34	36	111	119	84	182	59	42	2361
	3	15	5	2	2	5	17	6	10	4	1	205
Energie produite thermique (kWh)		223 461	97 203	8 273	86 559	161 272	191 642	106 767	235 521	49 058	31 270	4 131 864
Energie produite solaire (kWh)		0	9 214	37 243	0	26 383	0	0	0	47 464	28 549	148 853
Energie facturée (kWh)		185 397	89 337	38 913	48 037	100 014	162 896	84 659	200 192	82 125	38 024	3 226 723
Catégorie	1	22 723	18 927	16 504	6 835	22 198	20 744	16 603	28 471	21 030	8 925	706 502
	2	122 459	49 843	19 033	22 305	64 749	83 727	48 019	112 219	34 542	25 236	1 447 978
	3	40 215	20 567	3 376	18 897	13 067	58 425	20 037	59 502	26 553	3 863	1 072 243
Taux de perte		17,03%	16,05%	14,51%	44,50%	46,70%	15,00%	20,71%	15,00%	14,92%	36,43%	24,62%
Ra= Charges (UM) (c)		4 172 172	2 398 957	1 158 115	1 738 099	2 481 111	2 808 752	1 948 955	3 540 438	2 100 627	1 074 896	73 770 611
RPA2 (charges hors gasoil)		407 761	1 001 600	951 600	420 000	420 000	440 000	440 000	440 000	1 081 600	624 000	13 503 371
	Dont assurance	63 698	25 606	33 217	8 394	8 394	0	0	0	13 450	20 416	662 641
RPA1	Liées aux combustibles	3 444 660	1 341 848	142 984	1 205 834	1 827 531	2 330 424	1 487 602	3 053 334	958 667	382 266	56 014 513
Rr = Recettes (UM) (d)		2 147 002	1 067 404	467 706	809 139	1 927 516	1 854 904	1 057 457	2 293 076	950 978	659 802	41 277 160
Montant facturé		2107964	1076958	463648	549687	1242974	1887965	1026829	2334239	960945	497734	36 857 774
Redressement		0	0	0	0	-193 943	0	0	0	0	0	-121 014
Subvention avant redressement (UM)		2 025 170	1 331 553	690 409	928 960	553 596	953 849	891 498	1 247 363	1 149 649	415 094	32 493 450
Subvention (UM) (e)		2 025 170	1 331 553	690 409	928 960	359 653	953 849	891 498	1 247 363	1 149 649	415 094	32 372 437
Par kWh produit		9	13	15	11	2	5	8	5	12	7	8
Tarif moyen pondéré (UM/kWh) (f)		11,37	12,055	11,915	11,443	12,428	11,59	12,129	11,66	11,701	13,09	11,42
Coût de revient du kWh (UM/kWh) (g)		18,67	22,54	25,44	20,08	13,22				21,76	17,97	22,86
Coût de revient du kWh hors gasoil		3,26	9,93	22,3	6,15	3,48				11,83	11,58	5,3
Coût moyen pondéré du gasoil (UM/L)		39,45	39,48	39,28	38,72	38,77	39,81	39,81	39,81	39,72	39,46	39,3
Quantité du gasoil remboursée (en L) (h)		87318	33988	3640	31142	47138	58539	37368	76698	24136	9687	1425174
Spécifique gasoil (L/kWh) (i)		0,39	0,35	0,44	0,36	0,29	0,31	0,35	0,33	0,49	0,31	0,34

(a) Ensemble des paramètres de la colonne de droite ; (b) 1ère catégorie : $E_c \leq 25$ kWh ; 2ème catégorie : $25 \text{ kWh} < E_c \leq 120$ kWh ; 3ème catégorie : $E_c > 120$ kWh(c) ; (c) Revenu autorisé annuel (Ra) ; (d) Revenu réel annuel (Rr) ;

(e) Différence entre Ra et Rr de la même période ; (f) Le tarif moyen pondéré est égal au montant total facturé divisé par l'énergie totale consommée ;(g) Le coût de revient du kWh vendu est égal au revenu autorisé Ra (charges totales) divisé par l'énergie consommée correspondante ; (h) La quantité de gazole remboursée est égale au revenu partiel autorisé correspondant aux charges combustibles (RPA1) / le coût moyen pondéré du litre de gazole ; (i) La consommation spécifique est définie initialement dans le cahier des charges et actualisée par des mesures effectuées lors des missions.